



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2018-28

PUBLIÉ LE 16 FÉVRIER 2018

Sommaire

Académie ROUEN

R28-2018-01-08-007 - Arrêté subdélégation en matière de gestion DSDEN 76 - janvier 2018 (3 pages) Page 5

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2018-02-09-002 - ARRETE MODIFICATIF N°13 DU 9 FEVRIER 2018 MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE (10 pages) Page 9

R28-2018-02-09-003 - ARRETE MODIFICATIF N°6 DU 9 FEVRIER 2018 MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS DE LA CRSA DE NORMANDIE (6 pages) Page 20

R28-2018-02-09-004 - ARRETE MODIFICATIF N°6 DU 9 FEVRIER 2018 MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS MEDICO SOCIAUX DE LA CRSA DE NORMANDIE (5 pages) Page 27

R28-2018-02-05-005 - ARRETE PORTANT FIXATION DES TARIFS DE PRESTATIONS APPLICABLES A LA CLINIQUE DE LA MISERICORDE AU 1er MARS 2018 (2 pages) Page 33

R28-2018-02-06-004 - DECISION DU 06 FEVRIER 2018 DE LA PHARMACIE A USAGE INTERIEUR DU CENTRE HOSPITALIER D'ARGENTAN PORTANT AUTORISATION D'ASSURER LA PREPARATION D'ANTICANCEREUX INJECTABLES POUR LE COMPTE DE L'HAD SOINS SANTE ARGENTAN (61) (2 pages) Page 36

R28-2018-02-12-001 - DECISION DU 12 FEVRIER 2018 PORTANT AUTORISATION DE DISPENSER A DOMICILE DE L'OXYGENE A USAGE MEDICAL SOCIETE FRANCE OXYGENE – SITE DE RATTACHEMENT DE MOULT (14) (2 pages) Page 39

R28-2018-02-13-002 - DECISION N° 14 DU 13 FEVRIER 2018 PORTANT AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN APPAREIL D'IRM POLYVALENT SUR LE SITE DE LA POLYCLINIQUE DE DEAUVILLE AU PROFIT DE LA SELARL CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE A LISIEUX (4 pages) Page 42

R28-2018-02-13-004 - DECISION N° 16 DU 13 FEVRIER 2018 PORTANT AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN APPAREIL D'IRM POLYVALENT SUR LE SITE DE LA CLINIQUE NOTRE DAME DE VIRE AU PROFIT DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE IMAGERIE MEDICALE DE VIRE (4 pages) Page 47

R28-2018-02-13-003 - DECISION N°15 DU 13 FEVRIER 2018 PORTANT REJET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN APPAREIL D'IRM SUR LE SITE DE LA CLINIQUE MISERICORDE A CAEN DEPOSEE PAR LE GIE IMAGERIE MISERICORDE A CAEN (3 pages) Page 52

R28-2018-02-09-005 - Renouvellement tacite de l'autorisation de fonctionnement d'un scanographe installé dans le service d'imagerie médicale du site de l'hôpital de Bois Guillaume du CHU de Rouen (1 page)	Page 56
Direction de la Sécurité Sociale	
R28-2018-01-11-011 - Arrêté du 11 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime (3 pages)	Page 58
R28-2018-01-16-008 - Arrêté du 16 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil départemental de l'Eure au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Haute-Normandie (3 pages)	Page 62
R28-2018-01-16-007 - Arrêté du 16 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil départemental de l'Orne au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie (3 pages)	Page 66
R28-2018-01-16-006 - Arrêté du 16 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil départemental de la Manche au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie (3 pages)	Page 70
R28-2018-01-16-009 - Arrêté du 16 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil départemental de la Seine-Maritime au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Haute-Normandie (3 pages)	Page 74
R28-2018-01-16-005 - Arrêté du 16 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil départemental du Calvados au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie (3 pages)	Page 78
R28-2018-01-18-005 - Arrêté du 18 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie (3 pages)	Page 82
R28-2018-01-04-005 - Arrêté du 4 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Eure (3 pages)	Page 86
R28-2018-01-09-003 - Arrêté du 9 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Haute-Normandie (3 pages)	Page 90
R28-2018-01-09-002 - Arrêté du 9 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie (3 pages)	Page 94
R28-2018-01-11-010 - Arrêté modificatif n°1 du 11 janvier 2018 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Eure (1 page)	Page 98

R28-2018-02-13-007 - Arrêté modificatif n°1 du 13 février 2018 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie (1 page)	Page 100
R28-2018-01-17-004 - Arrêté modificatif n°1 du 17 janvier 2018 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime (1 page)	Page 102
R28-2018-01-30-006 - Arrêté modificatif n°1 du 30 janvier 2018 portant modification de la composition du conseil départemental de l'Eure au sein du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Haute-Normandie (1 page)	Page 104
R28-2018-01-23-007 - Arrêté modificatif n°2 du 23 janvier 2018 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime (1 page)	Page 106
R28-2018-02-13-005 - Arrêté modificatif n°2 du 13 février 2018 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Eure (1 page)	Page 108
Préfecture de la région Normandie - SGAR	
R28-2018-02-13-001 - Arrêté portant désaffectation des parcelles (AD274 et AD275) de l'établissement régional d'enseignement adapté Pierre Mendès-France à La Ferté-Macé (2 pages)	Page 110
R28-2018-02-08-005 - Arrêté portant désaffectation des parcelles (AK479, AK480, AK483 et AK484) du Lycée général et technologique CHARLES FRANÇOIS LEBRUN à Coutances (50) (2 pages)	Page 113
R28-2018-02-08-006 - Arrêté portant désaffectation d'une parcelle (BK343) du Lycée professionnel JEAN MERMOZ à Vire Normandie (14) (2 pages)	Page 116

Académie ROUEN

R28-2018-01-08-007

Arrêté subdélégation en matière de gestion DSDEN 76 -
janvier 2018

Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'activités à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

LA DIRECTRICE ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE – DIRECTRICE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA SEINE-MARITIME

- Vu les articles R 222-19-3, D220-20 du code de l'éducation
- Vu l'article D 222-1 du code de l'éducation
- Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion de personnel relevant du ministère de l'éducation nationale et de la recherche ;
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- Vu l'arrêté du 12 avril 1988 portant délégation permanente de pouvoirs aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs ;
- Vu l'arrêté du 28 août 1990 portant délégation permanente de pouvoirs aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie et au vice-recteur de Mayotte en matière de gestion des professeurs des écoles ;
- Vu l'arrêté du 23 septembre 1992 portant délégation permanente de pouvoirs aux recteurs d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 16 juillet 2001 portant délégation permanente de pouvoirs aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, pour recruter des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école primaire ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie et aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 05 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation ;

- Vu le décret du président de la République en date du 22 novembre 2017 chargeant Monsieur Denis ROLLAND, recteur de la région académique Normandie, recteur de l'académie de Caen, d'administrer l'académie de Rouen ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 22 aout 2014 portant nomination de Madame Catherine BENOIT-MERVANT, directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté ministériel du 15 septembre 2009 portant nomination de directeurs académiques des services départementaux adjoints ;
- Vu l'arrêté du 22 décembre 2011 portant nomination, détachement et classement de Monsieur Frédéric MULLER dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du 30 novembre 2017 portant délégation de signature de Monsieur le recteur de la région académique Normandie à Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale en matière de gestion de personnels ;

ARRÊTE

Article 1 : Autorisation de signature est donnée à Monsieur Frédéric MULLER, secrétaire général, à l'effet de signer à compter du 22 septembre 2011, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous les actes, circulaires et directives à l'exception des décisions d'attribution ou de retrait de moyens concernant le premier et le second degré.

Article 2 : Autorisation de signature est donnée aux chefs des services administratifs de la direction des services départementaux de l'éducation nationale à l'effet de signer dans leurs domaines de compétences respectifs les actes non décisives ne faisant pas grief.

Article 3 : Autorisation de signature est donnée au chef de la division académique des personnels accompagnants et d'éducation contractuels et à son adjoint à l'effet de signer dans leur domaine de compétences les actes non décisives ne faisant pas grief.

Article 4 : Autorisation de signature est donnée aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale adjoints à l'effet de signer, en cas d'empêchement de la directrice académique des services de l'éducation nationale les actes relevant de leur domaine de compétence.

Article 5 : Autorisation de signature est donnée à l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint et à l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint par intérim à l'effet de signer, en cas d'empêchement de la directrice académique des services de l'éducation nationale les actes relevant de leur domaine de compétence.

Article 6 : Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 08 janvier 2018



Catherine BENOIT-MERVANT

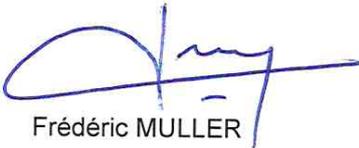
Mahdi TAMENE



Farid DJEMMAL



Serge FREULET



Frédéric MULLER



Anne BONNEHON



Sandrine VILMUS



Bertrand FOUGERE



Hervé MIGNOT

Nathalie RAFFRAY



Jean-Claude CLERVAUX



Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2018-02-09-002

**ARRETE MODIFICATIF N°13 DU 9 FEVRIER 2018
MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE
LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE
L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

ARRETE MODIFICATIF N°13 DU 9 FEVRIER 2018 MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret N°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence régionale de santé et de l'autonomie,

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL, directrice générale de l'ARS de Normandie ;

VU l'arrêté du 9 juin 2016 publié portant nomination des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté n°1 du 16 juin 2016 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté n°2 du 29 juin 2016 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté n°3 du 8 septembre 2016 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté n°4 du 20 octobre 2016 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté n°5 du 2 mars 2017 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté n°6 du 13 mars 2017 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté n°7 du 3 avril 2017 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté n°8 du 28 avril 2017 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté n°9 du 27 juillet 2017 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté n°10 du 29 septembre 2017 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté n°11 du 24 octobre 2017 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté n°12 du 4 décembre 2017 publié modifiant la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU le courrier du Conseil Départemental du Calvados, en date du 19 octobre 2017 ;

VU le courriel du Conseil Départemental de Seine-Maritime, en date du 15 décembre 2017 ;

VU le courrier de la Fédération Hospitalière de France, en date du 1^{er} février 2018 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

Au titre du 1) Collège des représentants des Collectivités Territoriales de Normandie :

b) Conseillers Départementaux

- Madame Sophie SIMONNET (Conseil départemental du Calvados) est nommée 1^{ère} suppléante de Monsieur Michel ROCA (Conseil départemental du Calvados) en remplacement de Madame Sonia DE LA PROVOTE.

Au titre du 6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

c) Protection et promotion de la santé maternelle et infantile

- Madame Anne-Laure ZAINANE (PMI – Conseil Départemental de Seine-Maritime) est nommée titulaire en remplacement de Madame Laetitia ABBAMONTE.

Au titre du 7) Collège des offreurs de services de santé

e) Gestionnaires d'institution accueillant Personnes handicapées

- Monsieur Stéphane BLOT (Centre Hospitalier Spécialisée de l'Estran-Pontorson) est nommé 2^{ème} suppléant de Monsieur Jean-Yves BLANDEL (EPSM Caen) en remplacement de Madame Agnès BERTIN.

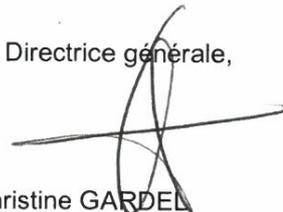
ARTICLE 2 : La version actualisée et consolidée de la composition de la CRSA de Normandie est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 9 février 2018

La Directrice générale,



Christine GARDEL

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE AU 9 FEVRIER 2018 DE LA CRSA DE NORMANDIE

1) Collège des représentants des Collectivités Territoriales de Normandie :

a) Conseillers Régionaux (3)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Élisabeth JOSSEAUME	Mme Nathalie LAMARRE	Mme Lynda LAHALLE
Mme Valérie EGLOFF	M. Jean-Manuel COUSIN	Mme Malika CHERRIERE
M. Guy LEFRAND	M. Bertrand DENIAUX	M. Patrick GOMONT

b) Conseillers Départementaux (5)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Patricia LECOMTE (Conseil départemental de la Manche)	Mme Sylvie GATE (Conseil départemental de la Manche)	M. Bernard TREHET (Conseil départemental de la Manche)
M. Michel ROCA (Conseil départemental du Calvados)	Mme Sophie SIMONNET (Conseil départemental du Calvados)	M. Claude LETEURTRE (Conseil départemental du Calvados)
Mme Perrine FORZY (Conseil départemental de l'Eure)	Mme Hafidha OUADAH (Conseil départemental de l'Eure)	M. Olivier LEPINTEUR (Conseil départemental de l'Eure)
M. Jean-Pierre BLOUET (Conseil départemental de l'Orne)	M. Jean LAMY (Conseil départemental de l'Orne)	Mme Maryse OLIVEIRA (Conseil départemental de l'Orne)
Mme Nathalie LECORDIER (Conseil départemental de Seine-Maritime)	Mme Florence THIBAUDEAU-RAINOT (Conseil départemental de Seine-Maritime)	Mme Blandine LEFEBVRE (Conseil départemental de Seine-Maritime)

c) Regroupement de communes (3)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Jacques COQUELIN (Communauté d'agglomération du Cotentin)	M. Jean-François LAMOTTE (Communauté d'agglomération du Cotentin)	En attente de désignation ADCF
En attente de désignation ADCF	En attente de désignation ADCF	En attente de désignation ADCF
En attente de désignation ADCF	En attente de désignation ADCF	En attente de désignation ADCF

d) Communes (3)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
En attente de désignation AMF	En attente de désignation AMF	En attente de désignation AMF
En attente de désignation AMF	En attente de désignation AMF	En attente de désignation AMF
En attente de désignation AMF	En attente de désignation AMF	En attente de désignation AMF

2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux :

a) Association Représentant d'usagers (8)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Yvon GRAÏC (Ligue contre le Cancer)	M. Hugo HENNETON (AIDES)	Mme Aude BELLIER (AFM Téléthon)
M. Claude FRANCOISE (MARFAN)	M. René BERTHOU (Alliance Maladies Rares)	Mme Nicole DELPERIE (Alliance Maladies Rares)
M. Jean-Marc DUJARDIN (AFD 14)	Mme Mauricette DUPONT (AFD HN)	M. Michel PONS (Coordination Handicap Normandie)
Mme Francine MARAGLIANO (AFTC 27)	Mme Annick HAISE (APF)	M. Didier HUON (APF)
Mme Brigitte CHOQUET (UDAF 61)	Mme Jacqueline GUILLEMET- PHALIP (UDAF 50)	Mme Marie-Josée VION (UDAF 76)
M. Eric MEDRINAL (UNAFAM Normandie)	Mme Brigitte ROUSEE (UNAFAM Calvados)	M. Philippe NIVIERE (UNAFAM Manche)
Mme Annick DUBOIS (UFC-Quechoisir)	M. Philippe SCHAPMAN (UFC-Quechoisir)	M. Jacky HEBERT (UFC-Quechoisir)
Mme Anne-Marie BEAUVAIS (France Alzheimer)	M. Philippe GUERARD (ADVOCACY)	Mme Simone MOREL (France Alzheimer 76)

b) Association de retraités et personnes âgées (4)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Sylvie VIOLETTE (Union territoriale des retraités CFDT de la Seine-Maritime)	Mme Thérèse DRANGUET (Génération Mouvement Les Ainés Ruraux)	Mme Marie-Noëlle MASMEJEAN (Union syndicale des retraités CGT)
M. Jean LEFEUVRE (Union territoriale des retraités CFDT du Calvados)	M. Martial VASSET (Union départemental CFE-CGC du Calvados)	M. Guy FAUCHE (Génération Mouvement Les Ainés Ruraux)
M. Michel LOISEL (Union territoriale des retraités CFDT de l'Eure)	M. Roger THELAMON (Mutualité de l'Eure)	M. Jean DE CRAENE (Union nationale Interprofessionnelle des retraités CFE-CGC)
M. Claude LERENARD (Union territoriale des retraités CFDT de la Manche)	Mme Michelle LAMBERT (Fédération générale des retraités de la fonction publique)	M. Alain CLAVIER (Union nationale des retraités et des professions libérales)

c) Association des personnes handicapées (4)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Maryvonne DEBARRE (CDCPH 14)	M. Philippe STEPHANAZZI (CDCPH 14)	M. Marc HOUSSAY (CDCPH 14)
M. Raymond BEAUFILS (CDCPH 50)	M. Frédéric LEQUILBEC (CDCPH 50)	M. Claude RAFFAELLI (CDCPH 61)
M. Michel MIKLARZ (CDCPH 27)	M. Thierry CORROYER (CDCPH 27)	En attente de désignation
Mme Christine LALLART (CDCPH 76)	Mme Céline LETAILLEUR (CDCPH 76)	M. Jean-Pierre SIMON (CDCPH 76)

3) Collège des représentants des conférences de territoires (4)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Laurent VERZAUX (CT du Havre)	Mme Muriel DULIZE (CT de l'Eure)	Mme Mireille WERNEER (CT de l'Orne)
Mme Véronique HAMON (CT de Rouen)	M. Sébastien JUMEL (CT de Dieppe)	M. Claude VIELPEAU (CT du Havre)
M. Sébastien BERTOLI (CT du Calvados)	M. Gérard HURELLE (CT du Calvados)	M. Abderrezak BOUASRIA (CT de l'Eure)
Mme Claire LENOIR (CT de l'Orne)	M. Jean-Yves BUREAU (CT de la Manche)	M. Jean-Claude DUMONT (CT de la Manche)

4) Collège des partenaires sociaux

a) Organisation syndicale de salariés (5)

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
M. Bernard PIVAIN (CFDT)	Mme Isabelle PATRY (CFDT)	Mme Christel BIGARE (CFDT)
M. Frédéric COCHU (FO)	Mme Delphine BOULAN (FO)	Mme Claire GADOIS (FO)
Mme Marielle KERHARDY (CGT)	M. François BAUCHER (CGT)	M. Michael DESPRES (CGT)
M. Bernard SIMON (CFE-CGC)	Mme Annie KERNANOET (CFE-CGC)	M. Franck ANTIER (CFE-CGC)
Mme Catherine DELAMARE (CFTC)	M. Nicolas BLANCHARD (CFTC)	M. Gérard PERNI (CFTC)

b) Organisation professionnelles Employeurs (3)

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
M. Alex VARADY (CGPME)	M. Florian DERLY (CGPME)	Mme Anne GASSIE (UNIFED)
M. Antonio DE SOUSA (MEDEF)	M. Gilbert BELLET (MEDEF)	En attente de désignation
M. Joël DECOUDRE (UPA)	M. Francis BOURNIGAUD (UPA)	Mme Myriam KRIKORIAN (UNIFED)

c) Organisation syndicale artisans commerçants et Profession libérale (1)

Titulaires	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
M. Jean-Claude SOUBRANE (UNAPL)	Mme Catherine HENAUT (UNAPL)	M. Jean-Marie SCHNELLER (UNAPL)

d) Organisation syndicale exploitants agricoles (1)

Titulaires	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
M. Pierre ABRAHAMSE	M. Laurent ELIOT	M. Jean-Michel DEBESNE

5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

a) Association lutte contre la précarité (2)

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
Mme Dominique ROCHE (CNAPE)	M. Raymond PENHARD (Petits Frères des Pauvres)	M. Fabrice BOURDEAU (REVIVRE)
M. Christian CARTIER (Médecins du Monde)	M. Martial GERMAIN (La Croix Rouge)	M. Didier MAIGNAN (La Croix Rouge)

b) CARSAT (2)

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
Mme Annick ALLEAUME	M. Rémy LEBOUTEILLER	M. Jean-Yves BONNEMAINS
M. Christian LETELLIER	Mme Claude DELACOUR	M. Jacques LAHAYE

c) CAF (1)

Titulaires	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
Mme Annick CZECZKO	M. Alain SALMON	M. Jean-Claude POIRIER

d) Mutualité Française (1)

Titulaires	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
M. Gérard ALIX	M. Johnny VIALE	M. Luc CHOUBRAC

6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

a) Service de santé scolaire et universitaire (2)

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
Mme Claire BEAUDE	Mme Sylvie VIAL	Mme Véronique ONUFRYK
M. Bertrand POUDOULEC	M. Éric LUER	Mme Judith FISCHER

b) Service santé au travail (2)

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
Mme Karine THOMAS (ISTF Fécamp)	Mme Sophie RANNOU (PST – Caen)	M. Yves LARCHEVESQUE (ADESTI – Rouen)
M. Hubert GESNOUIN (SIST BTP 61)	M. Pierrick MARTIN (SISTM - St Lô)	M. Jack LAPEYRE (AMI Santé – Evreux)

d) Protection et promotion de la santé maternelle et infantile (2)

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
Mme. Châ PHAM-DAUBIN (PMI – Conseil départemental du Calvados)	Mme Fabienne HALBOUT (PMI – Conseil départemental du Calvados)	M. Éric BOUFFETEAU (SEF - Conseil départemental du Calvados)
Mme Anne-Laure ZAINANE (PMI – Conseil départemental de Seine Maritime)	Mme Nathalie BONATRE (PMI – Conseil départemental de Seine Maritime)	Mme Capucine POTTIER (PMI – Conseil départemental du Calvados)

d) Protection de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé (2)

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
Mme Josette TRAVERT (Plateforme Promotion Santé)	Mme Marion BOUCHER LE BRAS (IREPS HN)	M. Jean-Pierre OLLIVIER (IREPS BN)
M. David SAINT VINCENT (Fédération addictions)	M. Samuel COCHET (ANECAMPS)	Mme Mireille CARPENTIER (ANPAA)

e) Observation de la santé, enseignement, recherche (1)

Titulaires	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
Mme Pascale DESPRES (CREAI ORS Basse-Normandie)	M. Daniel REGUER (Université du Havre)	M. François MICHELOT (OR2S Antenne de Haute-Normandie)

f) Protection de l'environnement (1)

Titulaires	1^{er} Suppléant	2^{ème} Suppléant
Mme Françoise LEVAVASSEUR (CARDERE)	M. Alain BEAUFILS (Association CHENE)	M. Didier FERAY (Association CHENE)

7) Collège des offreurs de services de santé

a) Établissements publics de santé (5)

Titulaires	1^{er} Suppléants	2^{ème} Suppléants
Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL (CHU de Rouen)	M. Thierry LUGBULL (CH St Lô)	M. Laurent CHARBOIS (CHI Eure Seine)
M. Alain FUSEAU (CME Groupe Hospitalier du Havre)	M. Yves LOGNONE (CME CH Flers)	M. Thibault SIMON (CME CHI Elbeuf - Louviers)
M. Christophe KASSEL (CHU de Caen)	Mme Dominique PERRIER (CHU de Rouen)	M. Hervé LEVERT (CH Mortagne au Perche)
M. Xavier TROUSSARD (CME CHU de Caen)	M. Jean-Marc KERLEAU (CME CH Dieppe)	M. Henry GERVES (CME CH Cherbourg)
M. Sadeq HAOUZIR (CME CHS Rouvray)	M. Marc TOULOUSE (CME EPSM Caen)	Mme Marie-Claire VIOT (CME CPO Alençon)

b) Établissements privés de santé à but lucratif(2)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Dominique POELS (Clinique d'Yvetot)	M. Samuel KOWALCZYK (Polyclinique du Parc)	M. Mathias MARTIN (Clinique St Hilaire)
M. Jean-Claude COMBE (CME CHP St Martin)	M. Marc GOULLET DE RUGY (CME Polyclinique du Parc)	En attente de désignation

c) Établissements privés de santé à but non lucratif (2)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Vincent BENARD (CME Fondation Miséricorde)	M. Patrick CRIQUET (ADAPT)	Mme Corinne LARMOIRE (IMPR du Bois de Lebisey)
M. Artus PATY (CLCC Henri Becquerel)	M. Hubert CROUET (CME CLCC François Baclesse)	M. Mikael DAOUPHARS (CME CLCC Henri Becquerel)

d) HAD (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Richard OUIN (HAD du Cèdre)	Mme Michèle PATTI (Croix Rouge Française)	M. Gérard SNYERS (CHI d'Elbeuf - Louviers)

e) Gestionnaires d'institution accueillant Personnes handicapées (4)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Aline FRENOIS (ARRED)	Mme Paméla LE MAGNEN (RSVA)	M. Emmanuel AFONSO (Les Papillons Blancs)
M. Jean-Yves BLANDEL (EPSM de Caen)	Mme Yolande COMETA (IME Jules Guesde)	M. Stéphane BLOT (CHS L'Estran-Pontorson)
Mme Sophie LION (Association Pré de la Bataille)	Mme Sylvie NICOLAS (SESSD 14)	Mme Hélène GARGOL (UNA du Calvados)
M. Jean-Marc RIMBERT (PEP 76)	Mme Gwenaël DUVAL (FDV ADEMIMC)	M. Pascal BRUEL (ANAI)

f) Gestionnaires d'institution accueillant Personnes Âgées (4)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Jean-Marc VENARD (Les jardins de Matisse)	Mme Fabienne GUSTAVE (Les Jardins d'Elodie)	Mme Nicole NACHBAUR (Résidence NEYRET)
M. Didier L'ARCHEVEQUE (Etablissement de Grugny)	M. Jérôme TRIQUET (Hôpital de Pacy sur Eure)	Mme Isabelle PLAUD (EHPAD la Filandière)
Mme Véronique FRANCOIS (URIOPSS)	Mme Gaëlle PINEAU (EHPAD Rivabel'Age)	Mme Isabelle COLLY-FAVRE (URIOPSS)
Mme Laurence POSTEL-PETIT (EHPAD de Torigny sur Vire)	M. Laurent VIVIER (EHPAD de la Chapelle d'Andaine)	M. Philippe JAMMET (EHPAD de Saint Sever)

g) Gestionnaires d'institution accueillant Personnes en difficultés sociales (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Léonard NZITUNGA (Association Abri)	M. Fabrice LEFEBVRE (Association Femmes)	M. Éric BOUFLET (Œuvre Normande des Mères)

h) Centre de santé, maison de santé, pôle de santé (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Jean-Michel GAL	M. Jacques FRICHET	M. Alexis AUBIN

i) Réseau de santé (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Mme Véronique DESRAME (Maison des adolescents du Calvados)	M. Laurent BASTIT (réseau Onconormand et Respa 27 HN)	Mme Annick GADOIS (Réseau Normandys)

j) Permanence de soins (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Gilles TONANI	M. Jean-Jacques VAISSIE	M. Thierry MICHEL

k) Aide médicale urgente (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

l) Transporteurs sanitaires (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Stéphane AUBE (Ambulances Havraise)	M. Jacky BOUCHERIE (Aigle Ambulances Taxis SARL)	En attente de désignation

m) SDIS (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Colonel Didier RICHARD (SDIS Orne)	Colonel Pascal LORTEAU (SDIS Eure)	Colonel André BENKEMOUN (SDIS Seine-Maritime)

n) Organisation syndicale de médecins d'établissements publics de santé (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Thierry VASSE (CMH)	M. Christian NAVARRE (CMH)	Mme Thérèse SIMONET (AH)

o) URPS (6)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Christine BONNIEUX (URPS Infirmiers)	M. François CASADEI (URPS Infirmiers)	M. Frédéric JEGOU (URPS Médecins)
M. Antoine LEVENEUR (URPS Médecins)	Mme Sylvie MOURTOUX (URPS Sages-femmes)	M. Jean-Michel BUNEL (URPS Médecins)
M. Marc DURAND-REVILLE (URPS Médecins)	Mme Amandine VASTEL (URPS Orthophonistes)	M. Philippe COUTANCEAU (URPS Masseurs-Kiné)
M. André GEARA (URPS Pharmaciens)	M. Paul BRACQUEMART (URPS Biologistes)	M. Bruno MASSON (URPS Médecins)
M. Jean-Michel COULET (URPS Masseurs- Kinésithérapeutes)	M. Thierry LEMOINE (URPS Médecins)	Mme Françoise GARCIA (URPS Orthophonistes)
M. Gilles GUEZ (URPS Chirurgiens-Dentistes)	M. Stéphane PERTUET (URPS Médecins)	M. Patrick DANESI (URPS Pédicure-Podologue)

p) Ordre des Médecins (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
M. Guy LEROY (CROM BN)	Mme Valérie GANNE-KLODZINSKI (CROM HN)	M. Xavier ARROT (CROM BN)

q) Internes en Médecine (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

8) Collège des personnalités qualifiées (2)

- Mme Marie-Claire QUESNEL
- M. Patrick DAIME

Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie et au sein de ses différentes formations :

- Le Préfet de région ;
- Le Directeur de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) ;
-

- Le Directeur de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts (DRAAF)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) ;
- Le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie (DRRT) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale des douanes et des droits indirects (DRDDI) ;
- Le Directeur de la Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) ;
- Le Directeur de la Délégation régionale au redéploiement industriel et aux restructurations de défense (DRRIRD) ;
- Le Recteur de région académique ;
- Le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) ;
- La Directrice générale de l'Agence régionale de santé (ARS) ;
- Un membre des conseils des organismes locaux d'Assurance Maladie relevant du régime général ;
- Un administrateur de l'association régionale des organismes de la Mutualité Sociale Agricole ;
- Le Président du Régime Social des Indépendants de Normandie ;

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2018-02-09-003

ARRETE MODIFICATIF N°6 DU 9 FEVRIER 2018
MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE
LA COMMISSION SPECIALISEE DE
L'ORGANISATION DES SOINS DE LA CRSA DE
NORMANDIE

**ARRETE MODIFICATIF N°6 DU 9 FEVRIER 2018 MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE
LA COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS
DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE DE NORMANDIE**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'ARS DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment son article L.1432-4, D 1432-34, D1432-42 ;

VU la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL, directrice générale de l'ARS de Normandie ;

VU l'arrêté du 8 juillet 2016 portant nomination des membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de Normandie ;

VU l'arrêté modificatif n°1 du 8 septembre 2016 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de Normandie ;

VU l'arrêté modificatif n°2 du 2 mars 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de Normandie ;

VU l'arrêté modificatif n°3 du 3 avril 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de Normandie ;

VU l'arrêté modificatif n°4 du 8 septembre 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de Normandie ;

VU l'arrêté modificatif n°5 du 4 décembre 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de Normandie ;

VU le courrier du Conseil Départemental du Calvados, en date du 19 octobre 2017 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants de la Commission spécialisée de l'organisation des soins est complétée ou modifiée comme suit :

2) Un président de conseil départemental (ou son représentant)

- Madame Sophie SIMONNET (Conseil départemental du Calvados) est nommée 1^{ère} suppléante de Monsieur Michel ROCA (Conseil départemental du Calvados) en remplacement de Madame Sonia DE LA PROVOTE.

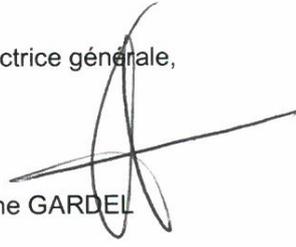
ARTICLE 2 : La version actualisée et consolidée de la composition de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de Normandie est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 9 février 2018

La Directrice générale,


Christine GARDEL

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE AU 9 FEVRIER 2018 DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS DE NORMANDIE

1) Un conseiller Régional

Titulaires	Suppléants	
Mme Valérie EGLOFF	M. Jean-Manuel COUSIN	Mme Malika CHERRIERE

2) Un président de conseil départemental (ou son représentant)

Titulaires	Suppléants	
M. Michel ROCA	Mme Sophie SIMONNET	M. Claude LETEURTRE

3) Un représentant des groupements de commune

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

4) Un représentant des communes

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

5) Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1

Titulaires	Suppléants	
M. Yvon GRAIC	M. Hugo HENNETON	Mme Aude BELLIER
Mme Annick DUBOIS	M. Philippe SCHAPMAN	M. Jacky HEBERT

6) Un représentant des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants	
Mme Sylvie VIOLETTE	Mme Marie-Thérèse DRANGUET	Mme Marie-Noëlle MASMEJEAN

7) Un représentant des associations des personnes handicapées

Titulaires	Suppléants	
Mme Maryvonne DEBARRE	M. Philippe STEPHANAZZI	M. Marc HOUSSAY

8) Un représentant des conférences de territoire

Titulaires	Suppléants	
M. Laurent VERZAUX	Mme Muriel DULIZE	Mme Mireille WERNEER

9) Trois représentants des organisations syndicales des salariés

Titulaires	Suppléants	
M. Frédéric COCHU	Mme Delphine BOULAN	Mme Claire GADOIS
Mme Marielle KERHARDY	M. François BAUCHER	M. Michael DESPRES
Mme Catherine DELAMARE	M. Nicolas BLANCHARD	M. Gérard PERNI

10) Un représentant des organisations syndicales d'employeurs

Titulaires	Suppléants	
M. Antonio DE SOUSA	M. Gilbert BELLET	En attente de désignation

11) Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaires	Suppléants	
M. Jean-Claude SOUBRANE	Mme Catherine HENAULT	M. Jean-Marie SCHNELLER

12) Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles

Titulaires	Suppléants	
M. Pierre ABRAHAMSE	M. Laurent ELIOT	M. Jean-Michel DEBESNE

13) Un représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ou de la structure équivalente, au titre de la branche accidents du travail – maladies professionnelles

Titulaires	Suppléants	
Mme Annick ALLEAUME	M. Rémy LEBOUTEILLER	M. Jean-Yves BONNEMAINS

14) Un représentant de la mutualité française

Titulaires	Suppléants	
M. Gérard ALIX	M. Johnny VIALE	M. Luc CHOUBRAC

15) Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé

Titulaires	Suppléants	
M. David SAINT VINCENT	M. Samuel COCHET	Mme Mireille CARPENTIER

16) Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, sanitaire, de l'enseignement et de la recherche

Titulaires	Suppléants	
Mme Pascale DESPRES	M. Daniel REGUER	M. François MICHELOT

17) Cinq représentants des établissements publics de santé dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie

Titulaires	Suppléants	
Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL	M. Thierry LUGBULL	M. Laurent CHARBOIS
M. Alain FUSEAU	M. Yves LOGNONE	M. Thibault SIMON
M. Christophe KASSEL	Mme Dominique PERRIER	M. Hervé LEVERT
M. Xavier TROUSSARD	M. Jean-Marc KERLEAU	M. Henry GERVES
M. Sadeq HAOUZIR	M. Marc TOULOUSE	Mme Marie-Claire VIOT

18) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants	
M. Dominique POELS	M. Samuel KOWALCZYK	M. Mathias MARTIN
M. Jean-Claude COMBE	M. Marc COULET DE RUGY	En attente de désignation

19) Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants	
M. Vincent BENARD	M. Patrick CRIQUET	Mme Corinne LARMOIRE
M. Artus PATY	M. Hubert CROUET	M. Mikael DAOUPHARS

20) Un représentant des établissements assurant des hospitalisations à domicile

Titulaires	Suppléants	
M. Richard OUIN	Mme Michèle PATTI	M. Gérard SNYERS

21) Un représentant des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé

Titulaires	Suppléants	
M. Jean-Michel GAL	M. Jacques FRICHET	M. Alexis AUBIN

22) Un représentant des réseaux de santé

Titulaires	Suppléants	
Mme Véronique DESRAME	M. Laurent BASTIT	Mme Annick GADOIS

23) Un représentant des associations de permanence de soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins

Titulaires	Suppléants	
M. Gilles TONANI	M. Jean-Jacques VAISSIE	M. Thierry MICHEL

24) Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

25) Un transporteur sanitaire

Titulaires	Suppléants	
M. Stéphane AUBE	M. Jacky BOUCHERIE	En attente de désignation

26) Un représentant de services départementaux d'incendie et de secours

Titulaires	Suppléants	
Colonel Didier RICHARD	Colonel Pascal LORTEAU	Colonel André BENKEMOUN

27) Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements de santé

Titulaires	Suppléants	
M. Thierry VASSE	M. Christian NAVARRE	Mme Thérèse SIMONET

28) Quatre membres des unions régionales des professionnels de santé

Titulaires	Suppléants	
M. Marc DURAND REVILLE	Mme Amandine VASTEL	M. Philippe COUTANCEAU
M. André GEARA	M. Paul BRACQUEMART	M. Bruno MASSON
Mme Christine BONNIEUX	M. François CASADEI	M. Frédéric JEGOU
M. Antoine LEVENEUR	Mme Sylvie MOURTOUX	M. Jean-Michel BUNEL

29) Un représentant de l'ordre des médecins

Titulaires	Suppléants	
M. Guy LEROY	Mme Valérie GANNE-KLODZINSKI	M. Xavier ARROT

30) Un représentant des internes en médecine

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

31) Deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux

Titulaires	Suppléants	
Mme Laurence POSTEL PETIT	M. Laurent VIVER	M. Philippe JAMMET
M. Jean-Marc RIMBERT	Mme Gwenaëlle DUVAL	M. Pascal BRUEL

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2018-02-09-004

**ARRETE MODIFICATIF N°6 DU 9 FEVRIER 2018
MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE
LA COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES
EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS MEDICO
SOCIAUX DE LA CRSA DE NORMANDIE**

ARRETE MODIFICATIF N°6 DU 9 FEVRIER 2018 MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENT MEDICO SOCIAUX DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE DE NORMANDIE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'ARS DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment son article L.1432-4, D 1432-34, D1432-42 ;

VU la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL, directrice générale de l'ARS de Normandie ;

VU l'arrêté du 8 juillet 2016 portant nomination des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

VU l'arrêté modificatif n°1 du 8 septembre 2016 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

VU l'arrêté modificatif n°2 du 2 mars 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

VU l'arrêté modificatif n°3 du 3 avril 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

VU l'arrêté modificatif n°4 du 28 avril 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

VU l'arrêté modificatif n°5 du 8 septembre 2017 modifiant la composition des membres de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie ;

VU le courrier du Conseil Départemental du Calvados, en date du 19 octobre 2017 ;

VU le courrier de la Fédération Hospitalière de France, en date du 1^{er} février 2018 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

1) Deux présidents de conseils départementaux ou leurs représentants

- Madame Sophie SIMONNET (Conseil départemental du Calvados) est nommée 1^{ère} suppléante de Monsieur Michel ROCA (Conseil départemental du Calvados) en remplacement de Madame Sonia DE LA PROVOTE.

16) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

- Monsieur Stéphane BLOT (Centre Hospitalier Spécialisé de l'Estran-Pontorson) est nommé 2^{ème} suppléant de Monsieur Jean-Yves BLANDEL (EPSM Caen) en remplacement de Madame Agnès BERTIN.

ARTICLE 2 : La version actualisée et consolidée de la composition de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnement médico-sociaux de Normandie est annexée au présent arrêté.

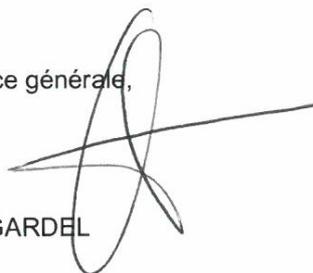
ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 9 février 2018

La Directrice générale,

Christine GARDEL



ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE AU 9 FEVRIER 2018 DE LA COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAUX DE NORMANDIE

17) Un conseiller régional

Titulaires	Suppléants	
Mme Elisabeth JOSSEAUME	Mme Nathalie LAMARRE	Mme Lynda LAHALLE

18) Deux présidents de conseils départementaux ou leurs représentants

Titulaires	Suppléants	
Mme Patricia LECOMTE	Mme Sylvie GATE	M. Bernard TREHET
M. Michel ROCA	Mme Sophie SIMONNET	M. Claude LETEURTRE

19) Un représentant des groupements de commune

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

20) Un représentant des communes

Titulaires	Suppléants	
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

21) Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1 et œuvrant dans le domaine sanitaire

Titulaires	Suppléants	
Mme Francine MARAGLIANO	Mme Annick HAISE	M. Didier HUON
M. Eric MEDRINAL	Mme Brigitte ROUSEE	M. Philippe NIVIERE

22) Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants	
M. Jean LEFEUVRE	M. Martial VASSET	M. Guy FAUCHE
Mme Sylvie VIOLETTE	Mme Marie-Thérèse DRANGUET	Mme Marie-Noëlle MASMEJEAN

23) Deux représentants des associations des personnes handicapées dont une association intervenant dans le champ de l'enfance handicapée

Titulaires	Suppléants	
Mme Maryvonne DEBARRE	M. Philippe STEPHANAZZI	M. Marc HOUSSAY
Mme Christine LALLART	Mme Céline LETAILLEUR	M. Jean-Pierre SIMON

24) Un représentant des conférences de territoire

Titulaires	Suppléants	
Mme Claire LENOIR	M. Jean-Yves BUREAU	M. Jean-Claude DUMONT

25) Un représentant des organisations syndicales des salariés

Titulaires	Suppléants	
Mme Catherine DELAMARE	M. Nicolas BLANCHARD	M. Gérard PERNI

26) Un représentant des organisations syndicales d'employeurs

Titulaires	Suppléants	
M. Antonio DE SOUSA	M. Gilbert BELLET	En attente de désignation

27) Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaires	Suppléants	
M. Jean-Claude SOUBRANE	Mme Catherine HENAULT	M. Jean-Marie SCHNELLER

28) Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles

Titulaires	Suppléants	
M. Pierre ABRAHAMSE	M. Laurent ELIOT	M. Jean-Michel DEBESNE

29) Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants	
Mme Dominique ROCHE	M. Raymond PENHARD	M. Fabrice BOURDEAU

30) Un représentant de la mutualité française

Titulaires	Suppléants	
M. Gérard ALIX	M. Johnny VIALE	M. Luc CHOUBRAC

31) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

Titulaires	Suppléants	
Mme Aline FRENOIS	Mme Paméla LE MAGNEN	M. Emmanuel AFONSO
M. Jean-Yves BLANDEL	Mme Yolande COMETA	M. Stéphane BLOT
Mme Sophie LION	Mme Sylvie NICOLAS	Mme Hélène GARGOL
M. Jean-Marc RIMBERT	Mme Gwenaël DUVAL	M. Pascal BRUEL

32) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

Titulaires	Suppléants	
M. Jean-Marc VENARD	Mme Fabienne GUSTAVE	Mme Nicole NACHBAUR
M. Didier L'ARCHEVEQUE	Mme Jérôme TRIQUET	Mme Isabelle PLAUD
Mme Véronique FRANCOIS	Mme Gaëlle PINEAU	Mme Isabelle COLLY-FAVRE
Mme Laurence POSTEL-PETIT	M. Laurent VIVIER	M. Philippe JAMMET

33) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

Titulaires	Suppléants	
M. Léonard NZITUNGA	M. Fabrice LEFEBVRE	M. Eric BOUFLET

34) Un membre des unions régionales des professionnels de santé ayant la qualité de médecin

Titulaires	Suppléants	
M. Antoine LEVENEUR	Mme Sylvie MOURTOUX	M. Jean-Michel BUNEL

35) Deux membres issus de la commission spécialisée de l'organisation des soins

Titulaires	Suppléants	
Mme Pascale DESPRES	M. Daniel REGUER	M. François MICHELOT
M. David SAINT VINCENT	M. Samuel COCHET	Mme Mireille CARPENTIER

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2018-02-05-005

**ARRETE PORTANT FIXATION DES TARIFS DE
PRESTATIONS APPLICABLES A LA CLINIQUE DE
LA MISERICORDE AU 1^{er} MARS 2018**

ARRETE

ARTICLE 1 : Les tarifs de prestations applicables à la clinique de la miséricorde - n° FINESS 140002452 - sont fixés comme suit à compter du 1er mars 2018:

Code :

- 11. Médecine : 827€
- 11. Hospitalisation de très courte durée : 818€
- 11 Unité régionale de soins palliatifs : 671€
- 57. Chirurgie ambulatoire : 1 382€
- 30. Soins de suite et de réadaptation : 208€
- 34. Soins de suite et de réadaptation gériatrique : 284€
- 58. Réadaptation cardiaque ambulatoire : 122€
- 50. hospitalisation de jour (cas général) : 618 €

ARTICLE 2 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal Interrégional de la tarification sanitaire et sociale (TITSS) de NANTES dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres.

ARTICLE 3 : L'arrêté du Directrice générale de l'ARS de Normandie en date du 28 décembre 2016 susvisé est abrogé.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et la Directrice de la clinique de la Miséricorde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région de Normandie.

Fait à Caen le 5 février 2018

 La Directrice générale,
Sandra MILIN
ARS de Normandie
Directrice de l'Offre de Soins

Christine GARDEL

— Espace Claude Monet – 2 place Jean Nouzille – CS 55035 - 14050 CAEN Cedex 4
— Standard : 02 31 70 96 96
— www.ars.normandie.sante.fr

**ARRETE PORTANT FIXATION DU TARIF DE PRESTATION
APPLICABLE A LA CLINIQUE DE LA MISERICORDE
LE 1^{ER} MARS 2018**

**LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE
NORMANDIE,**

- VU** Le code de la sécurité sociale, notamment son article L.174-3 ;
- VU** Le code de la santé publique, notamment son article R.6145-29 ;
- VU** La loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la Sécurité Sociale et notamment son article 33 modifié ;
- VU** Le décret n° 2009-213 du 23 février 2009 modifié relatif aux objectifs des dépenses d'assurance maladie et portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé ;
- VU** Le décret n° 2010-425 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé ;
- VU** Le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie - Mme GARDEL Christine.
- VU** L'arrêté de la directrice générale de l'ARS en date du 28 décembre 2016 portant fixation des tarifs de prestations applicables à compter du 1^{er} février 2017 à la clinique de la Miséricorde.
- VU** La décision de la Directrice Générale de l'ARS en date du 20 novembre 2017, portant délégation de signature à compter du 1^{er} décembre 2017 ;

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2018-02-06-004

**DECISION DU 06 FEVRIER 2018 DE LA PHARMACIE
A USAGE INTERIEUR DU CENTRE HOSPITALIER
D'ARGENTAN PORTANT AUTORISATION
D'ASSURER LA PREPARATION
D'ANTICANCEREUX INJECTABLES POUR LE
COMPTE DE L'HAD SOINS SANTE ARGENTAN (61)**

DECISION DU 06 FEVRIER 2018 DE LA PHARMACIE A USAGE INTERIEUR DU CENTRE HOSPITALIER D'ARGENTAN PORTANT AUTORISATION D'ASSURER LA PREPARATION D'ANTICANCEREUX INJECTABLES POUR LE COMPTE DE L'HAD SOINS SANTE ARGENTAN

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L5126-1, R5126-9, R5126-15, R5126-20 ;

VU le titre IV chapitre 1er de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les agences régionales de santé, modifiée par la loi n°2014-1653 du 29 décembre 2014 et la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment l'article 1 ;

VU l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU l'ordonnance n°2016-1729 du 15 décembre 2016 relative aux pharmacies à usage intérieur ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers, notamment les articles 1, 2 et 3 ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie, Madame Christine GARDEL, à compter du 1er février 2017 ;

VU l'arrêté du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de la pharmacie hospitalière et ses annexes ;

VU la décision du 20 novembre 2017 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 1^{er} décembre 2017 ;

VU la demande du 18 septembre 2017 du Directeur du centre hospitalier d'ARGENTAN (61203) 47 Aristide Briand CS 50209, reçue le 27 septembre 2017, en vue d'obtenir l'autorisation pour la pharmacie à usage intérieur du centre hospitalier d'ARGENTAN d'assurer la préparation d'anticancéreux injectables pour le compte de l'HAD Soins Santé Argentan ;

VU les informations complémentaires transmises par messagerie le 8 janvier 2018 et le 4 février 2018 ;

VU le projet de la convention conclue entre le centre hospitalier d'ARGENTAN et l'HAD Soins Santé Argentan réceptionné le 4 février 2018, portant sur la réalisation de préparations d'anticancéreux injectables pour le compte de l'HAD ;

VU la convention d'association conclue entre l'HAD et le centre hospitalier de Lisieux, établissement de santé autorisé pour l'activité de traitement du cancer par la pratique de la chimiothérapie, signée le 18 décembre 2017 ;

VU l'avis émis le 6 février 2018 par le pharmacien inspecteur de santé publique de l'agence régionale de santé de Normandie ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La demande du 18 septembre 2017 du Directeur du centre hospitalier d'ARGENTAN (61203) 47 Aristide Briand CS 50209, en vue d'obtenir l'autorisation pour la pharmacie à usage intérieur du centre hospitalier d'ARGENTAN d'assurer la préparation d'anticancéreux injectables pour le compte de l'HAD Soins Santé Argentan 16 rue de la Poterie à Argentan (61200), est accordée.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de sa signature.

ARTICLE 3 : Toute modification des éléments figurant dans la présente autorisation devra faire l'objet d'une nouvelle demande préalable d'autorisation.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de la date de publication au recueil des actes administratifs :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 CAEN CEDEX 4
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 PARIS SP 07
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc BP 25086 14050 CAEN CEDEX 4

ARTICLE 5 : La Directrice de l'Offre de Soins de l'agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Normandie et du département de l'Orne.

Fait à Caen, le - 6 FEV. 2018

Pour la Directrice générale
de l'ARS de Normandie

La Directrice de l'Offre de Soins


Sandra MILIN

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2018-02-12-001

DECISION DU 12 FEVRIER 2018 PORTANT
AUTORISATION DE DISPENSER A DOMICILE DE
L'OXYGENE A USAGE MEDICAL SOCIETE FRANCE
OXYGENE – SITE DE RATTACHEMENT DE MOULT
(14)

**DECISION DU 12 FEVRIER 2018 PORTANT AUTORISATION DE DISPENSER A DOMICILE
DE L'OXYGENE A USAGE MEDICAL
SOCIETE FRANCE OXYGENE - SITE DE RATTACHEMENT DE MOULT (14)**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.4211-5 et L.5232-3 ;

VU le titre IV chapitre 1er de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les agences régionales de santé, modifiée par la loi n°2014-1653 du 29 décembre 2014 et la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment l'article 1 ;

VU l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers, notamment les articles 1, 2 et 3 ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie, Madame Christine GARDEL, à compter du 1er février 2017 ;

VU l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ;

VU la décision du 5 juillet 2017 de la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie portant autorisation de la société S2A Oxygène de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical ;

VU la décision du 20 novembre 2017 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'agence régionale de Normandie à compter du 1er décembre 2017 ;

VU l'avis du Conseil central de la section D de l'ordre national des Pharmaciens en date du 16 janvier 2018 ;

CONSIDERANT la demande du 4 septembre 2017, réceptionnée le 11 septembre 2017, déclarée recevable le 19 octobre 2017, présentée par la société FRANCE Oxygène, dont le siège social est situé à AVELIN (59710) 7 route d'Ennevelin, en vue d'obtenir l'autorisation d'ouverture d'un site de rattachement de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical à MOULT (14370) ZI Les Grandes Carrières, bâtiment 19 ;

CONSIDERANT les réponses du 26 janvier 2018 au rapport d'enquête contradictoire et à sa conclusion intermédiaire du 30 novembre 2017 du pharmacien de santé publique de l'agence régionale de santé de Normandie ;

CONSIDERANT que les conditions techniques de fonctionnement sont satisfaisantes et permettent d'autoriser l'activité demandée ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La société FRANCE Oxygène, dont le siège social est situé à AVELIN (59710) 7 route d'Ennevelin, est autorisée à ouvrir un site de rattachement de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical à MOULT (14370) ZI Les Grandes Carrières, bâtiment 19, selon les modalités déclarées dans la demande susvisée, sur l'aire géographique comprenant les départements suivants : 14, 27, 50, 61, 76.

ARTICLE 2 : La sous-traitance de l'oxygène médical liquide au domicile des patients, pour le compte de la société FRANCE Oxygène, sera assurée par la société S2A Oxygène agréée pour l'aire géographique comprenant les départements 14, 27, 50, 61, 76, conformément aux termes du contrat signé le 10 juillet 2017.

ARTICLE 3 : Toute modification non substantielle des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'agence régionale de santé de Normandie. Les autres modifications font l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès de l'agence régionale de santé de Normandie.

ARTICLE 4 : Les activités de ce site doivent être réalisées en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène médical. Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cédex 4
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen.

Le délai de recours prend effet :

- pour l'intéressé, à compter de la date de notification de la présente décision ;
- pour les tiers, à compter de la date de publication de la présente décision.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

ARTICLE 6 : La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et du département du Calvados.

ARTICLE 7 : La Directrice de l'Offre de Soins de l'agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à CAEN, le 12 FEV. 2018

Pour la Directrice générale
de l'ARS de Normandie

La Directrice de l'Offre de Soins


Sandra MILIN

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2018-02-13-002

DECISION N° 14 DU 13 FEVRIER 2018 PORTANT
AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN APPAREIL
D'IRM POLYVALENT SUR LE SITE DE LA
POLYCLINIQUE DE DEAUVILLE AU PROFIT DE LA
SELARL CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE A
LISIEUX

DECISION n° 14 du 13 février 2018

PORTANT

AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN APPAREIL D'IRM POLYVALENT
sur le site de la Polyclinique de Deauville

AU PROFIT DE
LA SELARL CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE A LISIEUX

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE NORMANDIE

VU le Code de la Santé Publique et notamment :

- ses articles L 1432-4, D 1432-28 à D 1432-35, D 1432-38 et 39, D 1432-43 à D 1432-53 relatifs à la conférence régionale de santé et de l'autonomie et à ses commissions spécialisées dont la commission spécialisée de l'organisation des soins ;
- ses articles L 6122-1 à L 6122-20, R 6122-23 à R 6122-44 et D 6122-38 relatifs aux autorisations sanitaires ;

VU l'ordonnance n° 2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie à compter du 1er février 2017 ;

VU l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 21 décembre 2012, publié à la même date, fixant le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) de Basse-Normandie notamment son volet imagerie ;

VU l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 31 janvier 2013, publié le 8 février 2013, portant adoption du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie et précisant dans son article 4 que la durée de validité des documents du Projet régional de santé (PRS) qui ont déjà été adoptés (dont le SROS arrêté le 21 décembre 2012) est portée au 31 janvier 2018 afin de les faire coïncider avec la durée de validité du PRS ;

VU les arrêtés de la Direction générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie et de Normandie (depuis le 1^{er} janvier 2016) en date du :

- 1^{er} août 2013 publié le 7 août 2013 (1^{ère} révision)
- 24 juin 2014 publié le 23 juillet 2014 (2^{ème} révision)
- 24 mars 2015 publié le 27 mars 2015 (3^{ème} révision)
- 16 décembre 2015 publié le 18 décembre 2015 (4^{ème} révision)
- 9 mars 2016 publié le 11 mars 2016 (5^{ème} révision)

et de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du :

- 5 juillet 2017 publié le 13 juillet 2017 (6^{ème} révision)

portant modification du projet régional de santé de Basse-Normandie concernant le schéma régional d'organisation des soins ;

VU l'arrêté de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du 10 mars 2016 fixant les périodes de réception des dossiers de demandes d'autorisation et le cas échéant de renouvellement d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds du 1^{er} avril au 31 mai inclus et du 1^{er} septembre au 31 octobre inclus ;

VU l'arrêté de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du 20 juillet 2017 portant bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins et les équipements matériels lourds au 20 juillet 2017 ;

VU la demande présentée à l'ARS de Normandie le 31 octobre 2017 par la **SELARL Centre d'Imagerie Médicale**, dont le siège social est situé 5 bis, rue Gaétane Bouffay 14100 Lisieux, en vue de **l'autorisation d'installation d'un appareil d'IRM polyvalent de 1,5 tesla, dans les locaux de la Polyclinique de Deauville** ;

VU le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELARL Centre d'Imagerie Médicale à Lisieux, en date du 5 septembre 2017 adoptant à l'unanimité la demande d'autorisation d'installation d'un appareil d'IRM dans les locaux de la Polyclinique de Deauville ;

VU le rapport établi par Madame le Docteur Hélène LAYNAT, médecin conseil, inspecteur désigné à l'ARS de Normandie ;

VU l'avis favorable de la Commission spécialisée de l'organisation des soins émis lors de la séance du 18 janvier 2018 ;

CONSIDERANT que la SELARL Centre d'Imagerie Médicale située à Lisieux, présente une demande d'autorisation d'installation d'un appareil d'IRM polyvalent, dans les locaux de la Polyclinique de Deauville ;

CONSIDERANT que cette SELARL est également titulaire d'une autorisation de scanographe à utilisation médicale installé dans les locaux du centre d'imagerie médicale de Lisieux ;

CONSIDERANT que le GIE Scanner Pôle de Santé de la Côte Fleurie est titulaire d'une autorisation de scanographe à utilisation médicale installé dans les locaux de la Polyclinique de Deauville ; que l'activité de cet appareil, est en augmentation constante et que cet unique appareil est insuffisant pour répondre aux besoins de la population ;

CONSIDERANT que la présente demande répond aux besoins de santé de la population identifiés par le SROS-PRS, qui prévoit deux appareils d'IRM supplémentaires et deux nouvelles implantations sur le territoire du Calvados ;

CONSIDERANT que cette demande est compatible avec les objectifs fixés par le SROS-PRS dans son volet imagerie, s'agissant de la poursuite des objectifs d'amélioration de l'accessibilité aux soins, de la réduction des flux de patients vers d'autres territoires de santé, de la continuité et la permanence des soins et de l'amélioration de la qualité de prise en charge grâce à des équipements d'imagerie performants ;

CONSIDERANT que le nouvel appareil d'IRM permettra :

- de renforcer l'accessibilité géographique et technique aux examens d'IRM,
- de réduire les délais d'accès à un examen d'IRM, notamment pour le dépistage et le suivi des cancers,
- de réduire l'exposition aux rayonnements ionisants en permettant une accélération de la substitution de l'imagerie irradiante,
- de répondre aux évolutions technologiques et des pratiques (nouvelles indications d'examen d'IRM) ;

CONSIDERANT que les conditions d'implantation et conditions techniques de fonctionnement prévues aux articles L 6123-1 et L 6124-1 du code de santé publique pour les équipements matériels lourds n'ont pas encore fait l'objet de décrets d'application ;

CONSIDERANT que la composition de l'équipe médicale intervenant sur cet équipement apparaît satisfaisante ; que des vacations pourront être ouvertes aux différents radiologues, publics et/ou privés, de la Côte Fleurie ; que l'appareil d'IRM dispose d'une amplitude horaire définie au regard des besoins ;

CONSIDERANT que l'appareil sera implanté au rez-de-chaussée de la Polyclinique de Deauville ; que l'installation de l'équipement et sa mise en service sont envisagées dans le délai d'un an à compter de l'autorisation de l'appareil ;

CONSIDERANT que le dossier remis par le promoteur en vue de l'évaluation de l'activité réalisée avec cet appareil est conforme aux dispositions réglementaires ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La demande présentée à l'ARS de Normandie le 31 octobre 2017 par la **SELARL Centre d'Imagerie Médicale**, dont le siège social est situé 5 bis, rue Gaétane Bouffay 14100 Lisieux, en vue de **l'autorisation d'installation d'un appareil d'IRM polyvalent de 1,5 tesla, dans les locaux de la Polyclinique de Deauville**, est **acceptée**.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est valable exclusivement pour un appareil dont les caractéristiques et l'implantation sont strictement conformes au projet prévu au dossier. Toute modification portant soit sur l'appareil, soit sur les conditions d'installation y compris sur les conditions d'exploitation, devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation.

ARTICLE 3 : En application des articles L 6122-11 et R 6122-36 du Code de la santé publique, l'opération autorisée à l'article 1^{er} devra avoir fait l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans et être réalisée dans un délai de quatre ans à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 4 : En application de l'article R 6122-37 du Code de la santé publique, lorsque le titulaire de l'autorisation met en service le nouvel appareil, il en fait sans délai la déclaration à la Directrice Générale de l'ARS.

ARTICLE 5 : Conformément aux dispositions des articles L 6122-4 (modifié par l'ordonnance n° 2018-4 du 3 janvier 2018) et D 6122-38 du Code de santé publique, une visite de conformité pourra être réalisée au plus tard six mois après la mise en service du nouvel appareil.

Dans cette hypothèse, la décision de réalisation d'une visite de conformité sera notifiée au titulaire de l'autorisation dans le mois suivant la réception de la déclaration de commencement d'activité ; à défaut de notification dans ce délai, la Directrice générale de l'ARS est réputée renoncer à diligenter cette visite.

Le titulaire de l'autorisation s'engage, dans la déclaration de commencement d'activité, au respect de la conformité de l'équipement matériel lourd aux conditions d'autorisation. Le défaut de conformité peut donner lieu à l'application des mesures prévues à l'article L 6122-13 du Code de santé publique.

ARTICLE 6 : Conformément aux dispositions de l'article L 6122-8 du Code de la Santé Publique (modifié par l'ordonnance n° 2018-4 du 3 janvier 2018), la durée de validité de l'autorisation du nouvel équipement prévue à l'article 1 est fixée à 7 ans. Cette durée de validité est comptée à partir de la date de réception par l'ARS de la déclaration par le titulaire de l'autorisation de la mise en service du nouvel appareil.

ARTICLE 7 : En application de l'article L.6122-5 du Code de la Santé Publique, l'autorisation est subordonnée au respect d'engagements relatifs d'une part aux dépenses à la charge de l'assurance maladie ou au volume d'activité, et d'autre part à la réalisation d'une évaluation dans les conditions fixées par les articles R 6122-23, R 6122-24 et R 6122-32-2 du Code de santé publique.

ARTICLE 8 : En application des articles L 6122-10 et R 6122-32-2 du Code de la Santé Publique, le promoteur devra adresser les résultats de l'évaluation concernée par la présente autorisation au plus tard 14 mois avant la date d'échéance de l'autorisation (déterminée par la date de réception à l'ARS de la déclaration de mise en service du nouvel appareil).

ARTICLE 9 : Conformément aux dispositions de l'article L 6122-10-1 du Code de la Santé Publique, la présente décision est susceptible d'un recours hiérarchique auprès de Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux.

Conformément aux dispositions de l'article R 6122-42 du Code de la Santé Publique, ce recours hiérarchique peut être formé auprès de Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé, à la direction générale de l'organisation des soins, bureau R3, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP, par tout intéressé dans un

délai de deux mois à compter de la notification (en ce qui concerne le demandeur) ou de la publication (en ce qui concerne les tiers) de la présente décision.

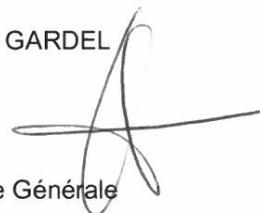
ARTICLE 10 : Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de Caen sis au 3, rue Arthur Leduc, BP 25086 14050 CAEN Cedex 4, par tout intéressé dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.

ARTICLE 11 : La présente décision sera notifiée, sous pli recommandé avec accusé de réception, à la SELARL Centre d'Imagerie Médicale, dont le siège social est situé 5 bis, rue Gaétane Bouffay 14100 Lisieux et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Normandie.

ARTICLE 12 : La Directrice de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à CAEN, le 13 février 2018

Christine GARDEL

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' that loops around and extends to the right, crossing itself.

Directrice Générale

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2018-02-13-004

DECISION N° 16 DU 13 FEVRIER 2018 PORTANT
AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN APPAREIL
D'IRM POLYVALENT SUR LE SITE DE LA
CLINIQUE NOTRE DAME DE VIRE AU PROFIT DU
GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE
IMAGERIE MEDICALE DE VIRE

DECISION n° 16 du 13 février 2018

PORTANT

AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN APPAREIL D'IRM POLYVALENT
sur le site de la clinique Notre Dame de Vire

AU PROFIT DU
GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE IMAGERIE MEDICALE DE VIRE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE NORMANDIE

VU le Code de la Santé Publique et notamment :

- ses articles L 1432-4, D 1432-28 à D 1432-35, D 1432-38 et 39, D 1432-43 à D 1432-53 relatifs à la conférence régionale de santé et de l'autonomie et à ses commissions spécialisées dont la commission spécialisée de l'organisation des soins ;
- ses articles L 6122-1 à L 6122-20, R 6122-23 à R 6122-44 et D 6122-38 relatifs aux autorisations sanitaires ;

VU l'ordonnance n° 2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie à compter du 1er février 2017 ;

VU l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 21 décembre 2012, publié à la même date, fixant le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) de Basse-Normandie notamment son volet imagerie ;

VU l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 31 janvier 2013, publié le 8 février 2013, portant adoption du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie et précisant dans son article 4 que la durée de validité des documents du Projet régional de santé (PRS) qui ont déjà été adoptés (dont le SROS arrêté le 21 décembre 2012) est portée au 31 janvier 2018 afin de les faire coïncider avec la durée de validité du PRS ;

VU les arrêtés de la Direction générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie et de Normandie (depuis le 1^{er} janvier 2016) en date du :

- 1^{er} août 2013 publié le 7 août 2013 (1^{ère} révision)
- 24 juin 2014 publié le 23 juillet 2014 (2^{ème} révision)
- 24 mars 2015 publié le 27 mars 2015 (3^{ème} révision)
- 16 décembre 2015 publié le 18 décembre 2015 (4^{ème} révision)
- 9 mars 2016 publié le 11 mars 2016 (5^{ème} révision)

et de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du :

- 5 juillet 2017 publié le 13 juillet 2017 (6^{ème} révision)

portant modification du projet régional de santé de Basse-Normandie concernant le schéma régional d'organisation des soins ;

VU l'arrêté de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du 10 mars 2016 fixant les périodes de réception des dossiers de demandes d'autorisation et le cas échéant de renouvellement d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds du 1^{er} avril au 31 mai inclus et du 1^{er} septembre au 31 octobre inclus ;

VU l'arrêté de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du 20 juillet 2017 portant bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins et les équipements matériels lourds au 20 juillet 2017 ;

VU la demande présentée à l'ARS de Normandie le 2 octobre 2017, par le **Groupeement d'Intérêt Economique (GIE) Imagerie Médicale de Vire**, dont le siège social est situé 5 rue Octave Gréard 14500 Vire, en vue de **l'autorisation d'installation d'un appareil d'IRM polyvalent, dans les locaux de la Clinique Notre Dame de Vire** ;

VU le rapport établi par Madame le Docteur Hélène LAYNAT, médecin conseil, inspecteur désigné à l'ARS de Normandie ;

VU l'avis favorable de la Commission spécialisée de l'organisation des soins émis lors de la séance du 18 janvier 2018 ;

CONSIDERANT que le GIE Imagerie Médicale de Vire, présente une demande d'autorisation d'installation d'un appareil d'IRM polyvalent, au sein de la Clinique Notre Dame de Vire ;

CONSIDERANT que le GIE Imagerie Médicale de Vire est déjà titulaire d'une autorisation de scanographe à utilisation médicale installé à la clinique Notre Dame de Vire ; que l'activité de cet appareil est en augmentation constante et que cet unique appareil est insuffisant pour répondre aux besoins de la population (plus de 16 000 forfaits techniques en 2016) ;

CONSIDERANT que la présente demande répond aux besoins de santé de la population identifiés par le SROS-PRS, qui prévoit deux appareils d'IRM supplémentaires et deux nouvelles implantations sur le territoire du Calvados ;

CONSIDERANT que cette demande est compatible avec les objectifs fixés par le SROS-PRS dans son volet imagerie, s'agissant de la poursuite des objectifs d'amélioration de l'accessibilité aux soins, de la réduction des flux de patients vers d'autres territoires de santé, de la continuité et la permanence des soins et de l'amélioration de la qualité de prise en charge grâce à des équipements d'imagerie performants ;

CONSIDERANT que le nouvel appareil d'IRM permettra :

- de renforcer l'accessibilité géographique et technique aux examens d'IRM,
- de réduire les délais d'accès à un examen d'IRM, notamment pour la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux, le diagnostic de la maladie d'Alzheimer, le dépistage et le suivi des cancers,
- de réduire l'exposition aux rayonnements ionisants en permettant une accélération de la substitution de l'imagerie irradiante,
- de répondre aux évolutions technologiques et des pratiques ;

CONSIDERANT que les conditions d'implantation et conditions techniques de fonctionnement prévues aux articles L 6123-1 et L 6124-1 du code de santé publique pour les équipements matériels lourds n'ont pas encore fait l'objet de décrets d'application ;

CONSIDERANT que la composition de l'équipe médicale intervenant sur cet équipement apparaît satisfaisante ; que deux recrutements médicaux supplémentaires sont envisagés ; que l'appareil d'IRM dispose d'une amplitude horaire définie au regard des besoins ; que la continuité et la permanence des soins seront assurées ;

CONSIDERANT que l'appareil d'IRM sera implanté dans les locaux de la Clinique Notre Dame de Vire, à proximité du scanographe à utilisation médicale ;

CONSIDERANT que le dossier remis par le promoteur en vue de l'évaluation de l'activité réalisée avec cet appareil est conforme aux dispositions réglementaires ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La demande présentée à l'ARS de Normandie le 2 octobre 2017, par le **GIE Imagerie Médicale de Vire**, dont le siège social est situé 5 rue Octave Gréard 14500 Vire, en vue de **l'autorisation d'installation d'un appareil d'IRM polyvalent, dans les locaux de la Clinique Notre Dame de Vire**, est acceptée.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est valable exclusivement pour un appareil dont les caractéristiques et l'implantation sont strictement conformes au projet prévu au dossier. Toute modification portant soit sur l'appareil, soit sur les conditions d'installation y compris sur les conditions d'exploitation, devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation.

ARTICLE 3 : En application des articles L 6122-11 et R 6122-36 du Code de la santé publique, l'opération autorisée à l'article 1^{er} devra avoir fait l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans et être réalisée dans un délai de quatre ans à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 4 : En application de l'article R 6122-37 du Code de la santé publique, lorsque le titulaire de l'autorisation met en service le nouvel appareil, il en fait sans délai la déclaration à la Directrice Générale de l'ARS.

ARTICLE 5 : Conformément aux dispositions des articles L 6122-4 (modifié par l'ordonnance n° 2018-4 du 3 janvier 2018) et D 6122-38 du Code de santé publique, une visite de conformité pourra être réalisée au plus tard six mois après la mise en service du nouvel appareil.

Dans cette hypothèse, la décision de réalisation d'une visite de conformité sera notifiée au titulaire de l'autorisation dans le mois suivant la réception de la déclaration de commencement d'activité ; à défaut de notification dans ce délai, la Directrice générale de l'ARS est réputée renoncer à diligenter cette visite.

Le titulaire de l'autorisation s'engage, dans la déclaration de commencement d'activité, au respect de la conformité de l'équipement matériel lourd aux conditions d'autorisation. Le défaut de conformité peut donner lieu à l'application des mesures prévues à l'article L 6122-13 du Code de santé publique.

ARTICLE 6 : Conformément aux dispositions de l'article L 6122-8 du Code de la Santé Publique (modifié par l'ordonnance n° 2018-4 du 3 janvier 2018), la durée de validité de l'autorisation du nouvel équipement prévue à l'article 1 est fixée à 7 ans. Cette durée de validité est comptée à partir de la date de réception par l'ARS de la déclaration par le titulaire de l'autorisation de la mise en service du nouvel appareil.

ARTICLE 7 : En application de l'article L 6122-5 du Code de la Santé Publique, l'autorisation est subordonnée au respect d'engagements relatifs d'une part aux dépenses à la charge de l'assurance maladie ou au volume d'activité, et d'autre part à la réalisation d'une évaluation dans les conditions fixées par les articles R 6122-23, R 6122-24 et R 6122-32-2 du Code de santé publique.

ARTICLE 8 : En application des articles L 6122-10 et R 6122-32-2 du Code de la Santé Publique, le promoteur devra adresser les résultats de l'évaluation concernée par la présente autorisation au plus tard 14 mois avant la date d'échéance de l'autorisation (déterminée par la date de réception à l'ARS de la déclaration de mise en service du nouvel appareil).

ARTICLE 9 : Conformément aux dispositions de l'article L 6122-10-1 du Code de la Santé Publique, la présente décision est susceptible d'un recours hiérarchique auprès de Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux.

Conformément aux dispositions de l'article R 6122-42 du Code de la Santé Publique, ce recours hiérarchique peut être formé auprès de Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé, à la direction générale de l'organisation des soins, bureau R3, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP, par tout intéressé dans un délai de deux mois à compter de la notification (en ce qui concerne le demandeur) ou de la publication (en ce qui concerne les tiers) de la présente décision.

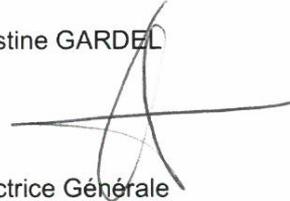
ARTICLE 10 : Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de Caen sis au 3, rue Arthur Leduc, BP 25086 14050 CAEN Cedex 4, par tout intéressé dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.

ARTICLE 11 : La présente décision sera notifiée, sous pli recommandé avec accusé de réception, au GIE Imagerie Médicale de Vire, dont le siège social est situé 5 rue Octave Gréard 14500 Vire et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Normandie.

ARTICLE 12 : La Directrice de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à CAEN, le 13 février 2018

Christine GARDEL

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' and 'G' that loops together, with a horizontal line extending to the right from the middle of the 'G'.

Directrice Générale

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2018-02-13-003

**DECISION N°15 DU 13 FEVRIER 2018 PORTANT
REJET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION
D'INSTALLATION D'UN APPAREIL D'IRM SUR LE
SITE DE LA CLINIQUE MISERICORDE A CAEN
DEPOSEE PAR LE GIE IMAGERIE MISERICORDE A
CAEN**

DECISION n°15 du 13 février 2018

PORTANT

REJET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN APPAREIL D'IRM
Sur le site de la Clinique de la Miséricorde à Caen

DEPOSEE PAR
LE GIE IMAGERIE MISERICORDE A CAEN

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE NORMANDIE

VU le Code de la Santé Publique et notamment :

- ses articles L 1432-4, D 1432-28 à D 1432-35, D 1432-38 et 39, D 1432-43 à D 1432-53 relatifs à la conférence régionale de santé et de l'autonomie et à ses commissions spécialisées dont la commission spécialisée de l'organisation des soins ;
- ses articles L 6122-1 à L 6122-20, R 6122-23 à R 6122-44 et D 6122-38 relatifs aux autorisations sanitaires ;

VU l'ordonnance n° 2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie à compter du 1er février 2017 ;

VU l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 21 décembre 2012, publié à la même date, fixant le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) de Basse-Normandie notamment son volet imagerie ;

VU l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 31 janvier 2013, publié le 8 février 2013, portant adoption du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie et précisant dans son article 4 que la durée de validité des documents du Projet régional de santé (PRS) qui ont déjà été adoptés (dont le SROS arrêté le 21 décembre 2012) est portée au 31 janvier 2018 afin de les faire coïncider avec la durée de validité du PRS ;

VU les arrêtés de la Direction générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie et de Normandie (depuis le 1^{er} janvier 2016) en date du :

- 1^{er} août 2013 publié le 7 août 2013 (1^{ère} révision)
- 24 juin 2014 publié le 23 juillet 2014 (2^{ème} révision)
- 24 mars 2015 publié le 27 mars 2015 (3^{ème} révision)
- 16 décembre 2015 publié le 18 décembre 2015 (4^{ème} révision)
- 9 mars 2016 publié le 11 mars 2016 (5^{ème} révision)

et de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du :

- 5 juillet 2017 publié le 13 juillet 2017 (6^{ème} révision)

Portant modification du projet régional de santé de Basse-Normandie concernant le schéma régional d'organisation des soins ;

VU l'arrêté de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du 10 mars 2016 fixant les périodes de réception des dossiers de demandes d'autorisation et le cas échéant de renouvellement d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds du 1^{er} avril au 31 mai inclus et du 1^{er} septembre au 31 octobre inclus ;

VU l'arrêté de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du 20 juillet 2017 portant bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins et les équipements matériels lourds au 20 juillet 2017 ;

VU la demande présentée, le 19 octobre 2017 à l'ARS de Normandie, **par le GIE Imagerie Miséricorde** dont le siège social est situé 15 Fossés Saint Julien 14000 Caen, **en vue de l'autorisation d'installation d'un appareil d'IRM polyvalent de 1,5 tesla, dans les locaux du service d'imagerie médicale de la Clinique de la Miséricorde à Caen ;**

VU le rapport établi par Madame le Docteur Hélène LAYNAT, médecin conseil, inspecteur désigné à l'ARS de Normandie ;

VU l'avis favorable de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins émis lors de la séance du 18 janvier 2018 ;

CONSIDERANT que le GIE Imagerie Miséricorde constitué de la Fondation de la Miséricorde à Caen, de la Société Civile Professionnelle des docteurs NOTARI, MONNERIE, PAUGAM, MARTIN, NOTARI LEFEVRE et NOEL et du Centre d'imagerie médicale Beaulieu, des docteurs GRINGORE et GOYAT, sollicite aujourd'hui l'autorisation d'installer un appareil d'IRM polyvalent d'une puissance de 1,5 tesla sur le site de la Clinique de la Miséricorde à Caen ;

CONSIDERANT que le GIE Imagerie Miséricorde est également titulaire d'une autorisation de scanographe à utilisation médicale installé sur le site la Clinique de la Miséricorde à Caen ;

CONSIDERANT que la présente demande répond aux besoins de santé de la population identifiés par le SROS-PRS, qui prévoit deux appareils d'IRM supplémentaires et deux nouvelles implantations sur le territoire de santé du Calvados ;

CONSIDERANT que cette demande est compatible avec les objectifs fixés par le SROS-PRS dans son volet imagerie, s'agissant de la poursuite des objectifs d'amélioration de l'accessibilité aux soins, de la réduction des flux de patients vers d'autres territoires de santé, de la continuité et la permanence des soins et de l'amélioration de la qualité de prise en charge grâce à des équipements d'imagerie performants ;

CONSIDERANT que les conditions d'implantation et conditions techniques de fonctionnement prévues aux articles L 6123-1 et L 6124-1 du code de santé publique pour les équipements matériels lourds n'ont pas encore fait l'objet de décrets d'application ;

CONSIDERANT toutefois :

- que cette demande est en concurrence, sur ce même territoire de santé du Calvados, avec deux autres projets déposés par la SELARL Centre d'Imagerie Médicale à Lisieux et le GIE Imagerie Médicale de Vire, dans la mesure où seuls deux appareils d'IRM sont actuellement disponibles au SROS et au bilan quantifié de l'offre de soins pour ce territoire ;
- que la demande d'autorisation d'appareil d'IRM du GIE Imagerie Miséricorde concerne la ville de Caen où huit appareils d'IRM sont actuellement autorisés ;
- que les deux autres projets déposés par la SELARL Centre d'Imagerie Médicale à Lisieux et le GIE Imagerie Médicale de Vire permettront de garantir l'accessibilité géographique de la population à un appareil d'IRM, les agglomérations de Deauville (projet SELARL CIM de Lisieux) et de Vire (projet GIE Imagerie Médicale de Vire) étant jusqu'alors non couvertes par ce type d'équipement ; que ces deux autres projets sont donc jugés prioritaires en termes de réponse aux besoins de la population ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La demande présentée, le 19 octobre 2017 à l'ARS de Normandie, par le **GIE Imagerie Miséricorde** dont le siège social est situé 15 Fossés Saint Julien 14000 Caen, en vue de l'autorisation d'installation d'un appareil d'IRM polyvalent de 1,5 tesla, dans les locaux du service d'imagerie médicale de la Clinique de la Miséricorde à Caen, est rejetée.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article L 6122-10-1 du Code de la Santé Publique, la présente décision est susceptible d'un recours hiérarchique auprès de Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux.

Conformément aux dispositions de l'article R 6122-42 du Code de la Santé Publique, ce recours hiérarchique peut être formé auprès de Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé, à la direction générale de l'organisation des soins, bureau R3, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP, par tout intéressé dans un délai de deux mois à compter de la notification (en ce qui concerne le demandeur) ou de la publication (en ce qui concerne les tiers) de la présente décision.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de Caen sis au 3, rue Arthur Leduc, BP 25086 14050 CAEN Cedex 4, par tout intéressé dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.

ARTICLE 4: La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec accusé de réception au GIE Imagerie Miséricorde dont le siège social est situé 15 Fossés Saint Julien 14000 Caen et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Normandie.

Fait à CAEN, le 13 février 2018

Christine GARDEL

Directrice Générale

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2018-02-09-005

Renouvellement tacite de l'autorisation de fonctionnement
d'un scanographe installé dans le service d'imagerie
médicale du site de l'hôpital de Bois Guillaume du CHU
de Rouen

RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION POUR UN EQUIPEMENT MATERIEL LOURD

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation du scanographe Général Electric, Optima CT 660 de 64 barrettes, installé dans le service d'imagerie médicale situé au rez de chaussée du pavillon l'Argillère du site de l'hôpital de Bois Guillaume, **du CHU de Rouen**, qui a fait l'objet d'un renouvellement d'autorisation, avec remplacement d'appareil par décision de l'ARS de Haute Normandie le 27 novembre 2012, avec prise d'effet au 11 février 2014, date de réception de la déclaration de mise en oeuvre au sein de l'ARS, est tacitement renouvelée le 11 février 2018. Ce renouvellement prendra effet à compter du 11 février 2019 pour une durée de sept ans (conformément à l'ordonnance n° 2018-4 du 3 janvier 2018), soit **jusqu'au 10 février 2026**.

Direction de la Sécurité Sociale

R28-2018-01-11-011

Arrêté du 11 janvier 2018 portant nomination des membres
du conseil d'administration de la caisse d'allocations
familiales de la Seine-Maritime



REPUBLIQUE FRANCAISE
Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté du 11 janvier 2018

**portant nomination des membres du conseil d'administration de
la Caisse d'allocations familiales
de la Seine-Maritime**

La ministre des solidarités et de la santé,

- Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L.212-2 et D.231-1 à D.231-4 ;
Vu les désignations formulées par la préfète de la région Normandie en date du 29 décembre 2017 ;
Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime :

En tant que Représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération générale du travail - (CGT)

Membre Titulaire	Mme OBLIGIS Fatma
Membre Titulaire	Mme LECLERC Sophie
Membre Suppléant	Mme JOURNEAUX Isabelle
Membre Suppléant	Mme CAILLAT Veronique

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière - (CGT-FO)

Membre Titulaire	Mme FOLLIOT Nathalie
Membre Titulaire	M FERE Serge
Membre Suppléant	Mme LECERF Anne
Membre Suppléant	M BREARD Régis

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail - (CFDT)

Membre Titulaire	Mme VAQUETTE Catherine
Membre Titulaire	M GILLES Dominique
Membre Suppléant	M CABOT Jean-François
Membre Suppléant	Mme ALLAIN Nathalie

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	M BLANCHARD Nicolas
Membre Suppléant	M BECHKA Kamal

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	M BELLANGER Jean-Pierre
Membre Suppléant	Mme REVERTEGAT Sabrina

En tant que Représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)

Membre Titulaire	M LUTSEN Didier
Membre Titulaire	M JOUVE Philippe
Membre Titulaire	M FARIN Patrick
Membre Suppléant	M SENTENAC Jean-Louis
Membre Suppléant	M SAUBRY-BOBET Marc
Membre Suppléant	M DE BELLOY Christophe

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M SELLIER Eric
Membre Suppléant	Non désigné

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M LARCHEVEQUE Alain
Membre Suppléant	M GOUIN Nicolas

En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M CHARRIERE Jean-Luc
Membre Suppléant	Mme GUILLON Sylvie

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M HOMONT Philippe
Membre Suppléant	M LEGER David

Sur désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales - (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales - (CNPL)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

En tant que Représentants des associations familiales:

Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) /Union départementale des associations familiales (UDAF)

Membre Titulaire	M WALOSIK Michel
Membre Titulaire	Mme VASSE HERRENSCHMIDT Laurence
Membre Titulaire	Mme ROBART Frederique
Membre Titulaire	M DUSSAUX Jean-Marc
Membre Suppléant	M DELPECHES Thierry
Membre Suppléant	Mme COLIN Caroline
Membre Suppléant	Mme BROUT Brigitte
Membre Suppléant	M BEAUGENDRE Brice

En tant que Personnes qualifiées et sur désignation de la préfète de la région Normandie

Mme SWADA Gisèle
Mme JEANNE Annie
M GUILLOU Yann
Non désigné

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 20 janvier 2018.

Article 3

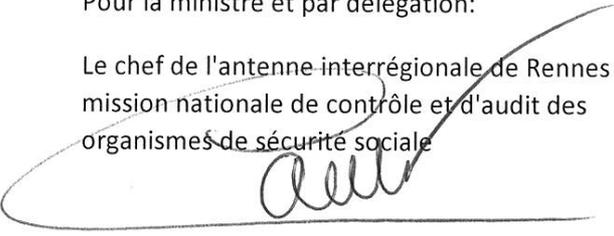
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rennes, le 11 janvier 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation:

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale


Lionel CADET

Direction de la Sécurité Sociale

R28-2018-01-16-008

Arrêté du 16 janvier 2018 portant nomination des membres
du conseil départemental de l'Eure au sein du conseil
d'administration de l'union de recouvrement des cotisations
de sécurité sociale et d'allocations familiales de
Haute-Normandie



REPUBLIQUE FRANCAISE
Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté du 16 janvier 2018

**portant nomination des membres du conseil départemental de l'Eure
au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de
sécurité sociale et d'allocations familiales de Haute-Normandie**

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles D.213-7, D.231-2 et D.231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions habilitées en application de l'article D.213-7 du code de la sécurité sociale;

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du conseil départemental de l'Eure au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Haute-Normandie:

En tant que Représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération générale du travail - (CGT)

Membre Titulaire	Mme GAMBU Marie-Christine
Membre Titulaire	Mme DUMOUTIER MANIERE Catherine
Membre Suppléant	M LAMINE Jean-Michel
Membre Suppléant	M BEAUDOIN Thierry

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière - (CGT-FO)

Membre Titulaire	M VAN SEVER Olivier
Membre Titulaire	M ROLLET Patrick
Membre Suppléant	M PICARD Thierry
Membre Suppléant	Mme FRETE Adelaide

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail - (CFDT)

Membre Titulaire	M SAHA José
Membre Titulaire	Mme METZGER Rosa
Membre Suppléant	Mme AUBERT Brigitte
Membre Suppléant	Non désigné

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	M BEHOTTE Eddy
Membre Suppléant	Non désigné

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	M PIGNY Jean-Pierre

En tant que Représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)

Membre Titulaire	M THIEBAUT Christian
Membre Titulaire	M LEBAS Stéphane
Membre Titulaire	M HERVIEU Vincent
Membre Suppléant	Mme GARRABOS Isabelle
Membre Suppléant	M DUPUIS Stéphane
Membre Suppléant	Non désigné

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M GALBRUN Alexandre
Membre Suppléant	Non désigné

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	Mme NAVARRO Nathalie
Membre Suppléant	M DUHAMEL Olivier

En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M SAVARY Samuel
Membre Suppléant	Non désigné

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	Mme LOUVEL Maryline
Membre Suppléant	M AUVRAY Jean-Daniel

Sur désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales - (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL)

Membre Titulaire	M ANGLADE Jean-Maurice
Membre Suppléant	Non désigné

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 18 janvier 2018.

Article 3

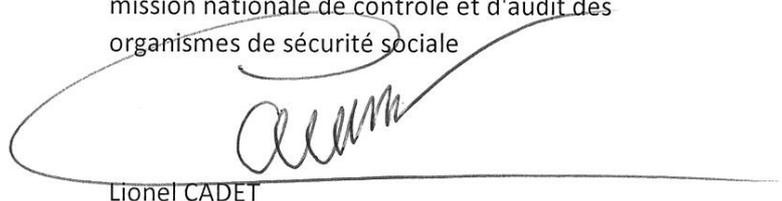
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Eure.

Fait à Rennes, le 16 janvier 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation:

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Direction de la Sécurité Sociale

R28-2018-01-16-007

Arrêté du 16 janvier 2018 portant nomination des membres
du conseil départemental de l'Orne au sein du conseil
d'administration de l'union de recouvrement des cotisations
de sécurité sociale et d'allocations familiales de
Basse-Normandie



REPUBLIQUE FRANCAISE
Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté du 16 janvier 2018

**portant nomination des membres du conseil départemental de l'Orne
au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de
sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie**

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles D.213-7, D.231-2 et D.231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions habilitées en application de l'article D.213-7 du code de la sécurité sociale;

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du conseil départemental de l'Orne au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie:

En tant que Représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération générale du travail - (CGT)

Membre Titulaire	M RIVET Sébastien
Membre Titulaire	M GHELLOUCI Moncef
Membre Suppléant	M MAILLARD Emmanuel
Membre Suppléant	M GANNERAY Claude

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière - (CGT-FO)

Membre Titulaire	M HARDOUIN Patrice
Membre Titulaire	M DE LA LOSA-FONTAINE Dominique
Membre Suppléant	M MAUNOURY Remi
Membre Suppléant	M HIRON Christophe

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail - (CFDT)

Membre Titulaire	M PEIGNEY Jacques
Membre Titulaire	Mme CHERON Stéphanie
Membre Suppléant	Mme LAMPERIERE Pauline
Membre Suppléant	M AUMOITTE Mickaël

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	M LEHOUX Joël
Membre Suppléant	M LELONG Alain

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	M ERNOULT Philippe
Membre Suppléant	M DEVEILLE Yannick

En tant que Représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)

Membre Titulaire	Mme REBILLARD LOMBAERT Marie-Thérèse
Membre Titulaire	M LEMAITRE Jean-Luc
Membre Titulaire	Mme DELANNOY Béatrice
Membre Suppléant	M LOISEL Pascal
Membre Suppléant	M DEVILLERS Pierre-Yves
Membre Suppléant	Mme BREHERET Virginie

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M BRUNET Yannick
Membre Suppléant	Mme ROGUET Catherine

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M JOUIN Dominique
Membre Suppléant	Mme BONNEAU Martine

En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M BOURNIGAUD Francis
Membre Suppléant	M BLOTTIERE Alain

Sur désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales - (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 18 janvier 2018.

Article 3

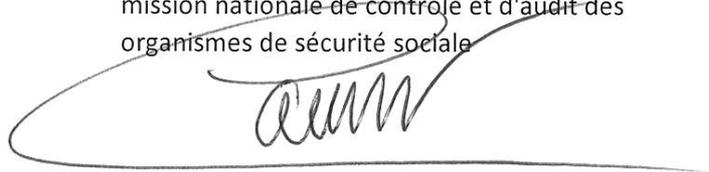
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Orne.

Fait à Rennes, le 16 janvier 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation:

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Direction de la Sécurité Sociale

R28-2018-01-16-006

Arrêté du 16 janvier 2018 portant nomination des membres
du conseil départemental de la Manche au sein du conseil
d'administration de l'union de recouvrement des cotisations
de sécurité sociale et d'allocations familiales de
Basse-Normandie



REPUBLIQUE FRANCAISE
Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté du 16 janvier 2018

**portant nomination des membres du conseil départemental de la Manche
au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de
sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie**

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles D.213-7, D.231-2 et D.231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions habilitées en application de l'article D.213-7 du code de la sécurité sociale;

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du conseil départemental de la Manche au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie:

En tant que Représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération générale du travail - (CGT)

Membre Titulaire	Mme HENRY Christine
Membre Titulaire	M GANCEL Xavier
Membre Suppléant	M MANIVIT Alain
Membre Suppléant	Non désigné

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière - (CGT-FO)

Membre Titulaire	M LEBARILLIER Alain
Membre Titulaire	M CLEMENT Philippe
Membre Suppléant	M PERROTTE Yann
Membre Suppléant	Mme BITTLE Sophie

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail - (CFDT)

Membre Titulaire	M LEROYER Daniel
Membre Titulaire	Mme BRIONNE Stéphanie
Membre Suppléant	M LE BOISSELIER Thierry
Membre Suppléant	Non désigné

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	M ADRIEN Lionel
Membre Suppléant	M PICHON Hugues

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	M LATROUITTE Pascal
Membre Suppléant	M LEQUIN Thierry

En tant que Représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)

Membre Titulaire	Mme ROQUET Isabelle
Membre Titulaire	Mme LEBRETON Fabienne
Membre Titulaire	Mme CHEVALIER Karine
Membre Suppléant	M CHOQUENET Jean-Louis
Membre Suppléant	M CARLI Lionel
Membre Suppléant	Mme BAHU Jacqueline

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M TOUCHARD Gérald
Membre Suppléant	Non désigné

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M HARDY Jean-Louis
Membre Suppléant	M QUESNEL Eric

En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M LETOURNEUR Pascal
Membre Suppléant	M GAMBILLON Olivier

Sur désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales - (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 18 janvier 2018.

Article 3

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.

Fait à Rennes, le 16 janvier 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation:

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Direction de la Sécurité Sociale

R28-2018-01-16-009

Arrêté du 16 janvier 2018 portant nomination des membres
du conseil départemental de la Seine-Maritime au sein du
conseil d'administration de l'union de recouvrement des
cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de
Haute-Normandie



REPUBLIQUE FRANCAISE
Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté du 16 janvier 2018

**portant nomination des membres du conseil départemental de la Seine-Maritime
au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de
sécurité sociale et d'allocations familiales de Haute-Normandie**

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles D.213-7, D.231-2 et D.231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions habilitées en application de l'article D.213-7 du code de la sécurité sociale;

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du conseil départemental de la Seine-Maritime au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Haute-Normandie:

En tant que Représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération générale du travail - (CGT)

Membre Titulaire	M VENUAT Bruno
Membre Titulaire	M LEBAS Alain
Membre Suppléant	Mme MOTTE Josiane
Membre Suppléant	M MORIN Christian

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière - (CGT-FO)

Membre Titulaire	M MARICAL Patrick
Membre Titulaire	Mme LEDET Eulalie
Membre Suppléant	M JAHIER Gwenaël
Membre Suppléant	Mme GOUËT Nathalie

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail - (CFDT)

Membre Titulaire	Mme BIGARE Christel
Membre Titulaire	M BIENAIME Sylvain
Membre Suppléant	M TOCQUEVILLE Laurent
Membre Suppléant	Mme MARCENY Myriam

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	Mme COUTO Fatima
Membre Suppléant	M LANGLOIS Pascal

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	M SIMON Bernard
Membre Suppléant	Mme PASCO Isabelle

En tant que Représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)

Membre Titulaire	M GUÉRIN François
Membre Titulaire	M GASLY Jean-Jacques
Membre Titulaire	M DOMINGIE Mathieu
Membre Suppléant	M REGARD Yann
Membre Suppléant	M FARIN Patrick
Membre Suppléant	Mme DUTEIL Christine

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M JENOUDET Frederic
Membre Suppléant	M MORAIS Carlos

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M CAVELLIER Daniel
Membre Suppléant	M AUTIN Hervé

En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M GUILLON Thierry
Membre Suppléant	M HOLLEMAERT Olivier

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M BADIE François
Membre Suppléant	Mme TONIN Carmencita

Sur désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales - (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 18 janvier 2018.

Article 3

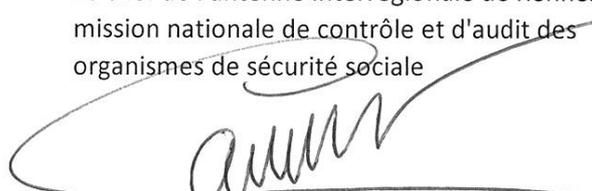
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rennes, le 16 janvier 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation:

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Direction de la Sécurité Sociale

R28-2018-01-16-005

Arrêté du 16 janvier 2018 portant nomination des membres
du conseil départemental du Calvados au sein du conseil
d'administration de l'union de recouvrement des cotisations
de sécurité sociale et d'allocations familiales de
Basse-Normandie



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté du 16 janvier 2018

**portant nomination des membres du conseil départemental du Calvados
au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de
sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie**

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles D.213-7, D.231-2 et D.231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions habilitées en application de l'article D.213-7 du code de la sécurité sociale;

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du conseil départemental du Calvados au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie:

En tant que Représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération générale du travail - (CGT)

Membre Titulaire	M MEVEL Thierry
Membre Titulaire	Mme BUDOR-LEVENEUR Stephanie
Membre Suppléant	M PUJOL Camille
Membre Suppléant	Non désigné

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière - (CGT-FO)

Membre Titulaire	M TIRARD Thierry
Membre Titulaire	M MARIE Pascal
Membre Suppléant	M SALVI Pierrick
Membre Suppléant	Mme AAMARA Alexandra

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail - (CFDT)

Membre Titulaire	M ROUILLIER Roger
Membre Titulaire	Mme ACHARD Catherine
Membre Suppléant	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	M DUREL Sylvie
Membre Suppléant	M PASERO Loic

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	M REYROLLE François
Membre Suppléant	Mme TOMBETTE Sylvie

En tant que Représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)

Membre Titulaire	M ROBERT Olivier
Membre Titulaire	Mme MORIN Carole
Membre Titulaire	M DE CLAVERIE Jean
Membre Suppléant	Mme MAÎTRE Axelle
Membre Suppléant	M HEYVANG Thierry
Membre Suppléant	M CLOUET Sebastien

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	Mme GUERVILLE Sophia
Membre Suppléant	Mme PINSON DE VALPINCON Véronique

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M LAVILLE Joel
Membre Suppléant	M FRANCOIS Denis

En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M THOREL Jean-Pascal
Membre Suppléant	M HAMERY Christophe

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M LEMARINIER François
Membre Suppléant	M MOULINET Bruno

Sur désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales - (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 18 janvier 2018.

Article 3

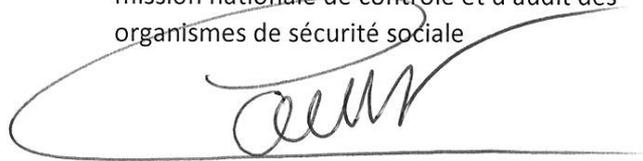
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture du Calvados.

Fait à Rennes, le 16 janvier 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation:

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Direction de la Sécurité Sociale

R28-2018-01-18-005

Arrêté du 18 janvier 2018 portant nomination des membres
du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement
des cotisations de sécurité sociale et d'allocations
familiales de Basse-Normandie



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté du 18 janvier 2018

**portant nomination des membres du conseil d'administration de
l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale
et d'allocations familiales de Basse-Normandie**

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L.213-2 et D.231-1 à D.231-4 ;

Vu les désignations formulées par la préfète de la région Normandie en date du 29 décembre 2017 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie

En tant que Représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération générale du travail - (CGT)

Membre Titulaire	M GHELLOUCI Moncef
Membre Titulaire	M GANCEL Xavier
Membre Suppléant	Mme HENRY Christine
Membre Suppléant	Mme BUDOR-LEVENEUR Stephanie

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière - (CGT-FO)

Membre Titulaire	M MARIE Pascal
Membre Titulaire	M HARDOUIN Patrice
Membre Suppléant	M CLEMENT Philippe
Membre Suppléant	Mme AAMARA Alexandra

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail - (CFDT)

Membre Titulaire	M PEIGNEY Jacques
Membre Titulaire	Mme LAMPERIERE Pauline
Membre Suppléant	M LEROYER Daniel
Membre Suppléant	Mme CHERON Stéphanie

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	M ADRIEN Lionel
Membre Suppléant	M DUREL Sylvie

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	M REYROLLE François
Membre Suppléant	M LATROUITTE Pascal

En tant que Représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)

Membre Titulaire	M ROBERT Olivier
Membre Titulaire	Mme LEBRETON Fabienne
Membre Titulaire	Mme DELANNOY Béatrice
Membre Suppléant	Mme ROQUET Isabelle
Membre Suppléant	Mme MORIN Carole
Membre Suppléant	M LEMAITRE Jean-Luc

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M MULLER David
Membre Suppléant	Mme TOUCHARD Séverine

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M BRASSY Stéphane
Membre Suppléant	M LETOURNEUR Pascal

En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M THOREL Jean-Pascal
Membre Suppléant	Mme ROGUET Catherine

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M LAVILLE Joel
Membre Suppléant	M JOUIN Dominique

Sur désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales - (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL)

Membre Titulaire M DEBRAY Henri

Membre Suppléant Non désigné

En tant que Personnes qualifiées et sur désignation de la préfète de la région Normandie

Mme ROULAND Dominique

M OUARROU El-Houcine

Mme LEVEQUE Christel

M DANES Olivier

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 18 janvier 2018.

Article 3

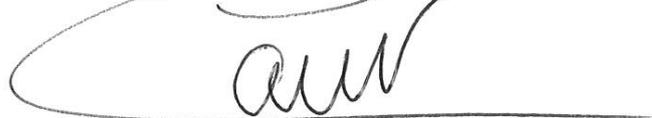
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture du Calvados.

Fait à Rennes, le 18 janvier 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation:

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Direction de la Sécurité Sociale

R28-2018-01-04-005

Arrêté du 4 janvier 2018 portant nomination des membres
du conseil d'administration de la caisse d'allocations
familiales de l'Eure



REPUBLIQUE FRANCAISE
Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté du 4 janvier 2018

**portant nomination des membres du conseil d'administration de
la Caisse d'allocations familiales
de l'Eure**

La ministre des solidarités et de la santé,

- Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L.212-2 et D.231-1 à D.231-4 ;
- Vu les désignations formulées par la préfète de la région Normandie en date du 29 décembre 2017 ;
- Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure :

En tant que Représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération générale du travail - (CGT)

Membre Titulaire	M PASQUIER Thomas
Membre Titulaire	Mme BENZERROUK Saliha
Membre Suppléant	M LOUIS Pascal
Membre Suppléant	Mme DUPONT Chantal

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière - (CGT-FO)

Membre Titulaire	M VAN SEVER Olivier
Membre Titulaire	M PICARD Thierry
Membre Suppléant	M LIVET Guillaume
Membre Suppléant	Mme FRETE Adelaide

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail - (CFDT)

Membre Titulaire	Mme MONTIER Sylvie
Membre Titulaire	M IDIR Rabah
Membre Suppléant	Mme TREMOLLIERES Frédérique
Membre Suppléant	M SAHA José

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	M CHARPIN Philippe
Membre Suppléant	Mme SORIN Aurélie

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	M LELEUX Philippe

En tant que Représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)

Membre Titulaire	Mme LECERF Véronique
Membre Titulaire	Mme DUBOIS Sylvie
Membre Titulaire	Mme DAURÉ Sandra
Membre Suppléant	M REMY Michaël
Membre Suppléant	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M MARTIN Roger
Membre Suppléant	Non désigné

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M SAUVALLE Francis
Membre Suppléant	M SOURDON André

En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	Mme HIS Ludivine
Membre Suppléant	M FASQUELLE Cyrille

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	Mme MUSTEL Fabienne
Membre Suppléant	Mme CAUMONT Dominique

Sur désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales - (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales - (CNPL)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

En tant que Représentants des associations familiales:

Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) /Union départementale des associations familiales (UDAF)

Membre Titulaire	Mme PLOND Celine
Membre Titulaire	Mme MASOT Helene
Membre Titulaire	M COLLIN Luc
Membre Titulaire	M ABRAHAM Maurice
Membre Suppléant	Non désigné

En tant que Personnes qualifiées et sur désignation de la préfète de la région Normandie

Mme LUFFROY Catherine
Mme DELANYS Sophie
M BATAILLE Jean-philippe
Mme BAILLY Claudine

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 6 janvier 2018.

Article 3

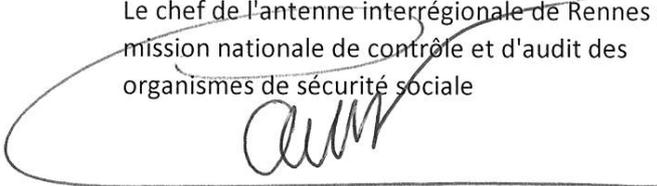
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Eure.

Fait à Rennes, le 4 janvier 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation:

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale


Lionel CADET

Direction de la Sécurité Sociale

R28-2018-01-09-003

Arrêté du 9 janvier 2018 portant nomination des membres
du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement
des cotisations de sécurité sociale et d'allocations
familiales de Haute-Normandie



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté du 9 janvier 2018

**portant nomination des membres du conseil d'administration de
l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale
et d'allocations familiales de Haute-Normandie**

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L.213-2 et D.231-1 à D.231-4 ;

Vu les désignations formulées par la préfète de la région Normandie en date du 29 décembre 2017 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Haute-Normandie

En tant que Représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération générale du travail - (CGT)

Membre Titulaire	M LEBAS Alain
Membre Titulaire	Mme GAMBU Marie-Christine
Membre Suppléant	M VENUAT Bruno
Membre Suppléant	Mme DUMOUTIER MANIERE Catherine

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière - (CGT-FO)

Membre Titulaire	M ROLLET Patrick
Membre Titulaire	M MARICAL Patrick
Membre Suppléant	M LACHELIER Gerard
Membre Suppléant	Mme FRETE Adelaide

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail - (CFDT)

Membre Titulaire	Mme BIGARE Christel
Membre Titulaire	M BIENAIME Sylvain
Membre Suppléant	M SAHA José
Membre Suppléant	Mme METZGER Rosa

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	M NOEL Philippe
Membre Suppléant	M BLANCHARD Nicolas

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	M SIMON Bernard
Membre Suppléant	Non désigné

En tant que Représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)

Membre Titulaire	M LEBAS Stéphane
Membre Titulaire	M GUÉRIN François
Membre Titulaire	M GASLY Jean-Jacques
Membre Suppléant	M HERVIEU Vincent
Membre Suppléant	Mme DUTEIL Christine
Membre Suppléant	M DOMINGIE Mathieu

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M FLEUTRY Olivier
Membre Suppléant	Mme DANTREGUE Béatrice

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	Mme NAVARRO Nathalie
Membre Suppléant	M CAVELLIER Daniel

En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	Mme LEMAITRE Anne-Sophie
Membre Suppléant	M JENOUDÉ Frédéric

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M BADIE François
Membre Suppléant	M DORE Christophe

Sur désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales - (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL)

Membre Titulaire	M DE FALCO Eric
Membre Suppléant	M ANGLADE Jean-Maurice

En tant que Personnes qualifiées et sur désignation de la préfète de la région Normandie

M WILLMANN Christophe
Mme TOUTAIN Francine
M MONTANDREAU Frédéric
Mme HENRI Karine

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 18 janvier 2018.

Article 3

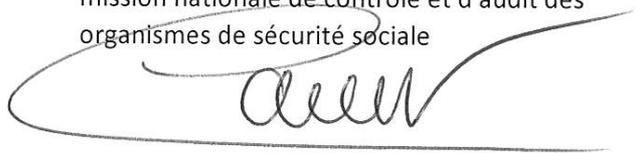
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rennes, le 9 janvier 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation:

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Direction de la Sécurité Sociale

R28-2018-01-09-002

Arrêté du 9 janvier 2018 portant nomination des membres
du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite
et de la santé au travail de Normandie



REPUBLIQUE FRANCAISE
Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté du 9 janvier 2018

**Portant nomination des membres du conseil d'administration de
la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé
au Travail de Normandie**

La ministre des solidarités et de la santé,

- Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L.215-2 et D.231-1 à D.231-4;
Vu les désignations formulées par la préfète de la région Normandie en date du 29 décembre 2017 ;
Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de Normandie:

En tant que Représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT)

Membre Titulaire	M LETELLIER Christian
Membre Titulaire	Mme DELACOUR Claude
Membre Suppléant	M PIOGER Patrick
Membre Suppléant	Mme BUDOR-LEVENEUR Stephanie

Sur désignation de la Confédération Générale du travail - force ouvrière (CGT-FO)

Membre Titulaire	M TIRARD Thierry
Membre Titulaire	Mme ALLEAUME Annick
Membre Suppléant	M SAMSON Hervé
Membre Suppléant	Mme LASNON Maud

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Membre Titulaire	M VARD Eric
Membre Titulaire	M PIVAIN Bernard
Membre Suppléant	Mme PELLERIN-DUCONSEIL Véronique
Membre Suppléant	M BESNARD Guy

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	Mme RETOUX Isabelle
Membre Suppléant	Non désigné

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	M PAILLETTE Jean-Pierre
Membre Suppléant	M REYROLLE François

En tant que Représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Membre Titulaire	M TOUFLET Guillaume
Membre Titulaire	M MONNOIS Jean-Michel
Membre Titulaire	Mme LANOS-MARTIN Sandrine
Membre Titulaire	M BREARD Matthieu
Membre Suppléant	M OSSELIN Thierry
Membre Suppléant	Mme MORIN Elodie
Membre Suppléant	M MARTIN Pierrick
Membre Suppléant	M DELAUNAY Sylvain

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M HUBIN Frédéric
Membre Titulaire	M GUILLON Thierry
Membre Suppléant	M BUSVETRE Laurent
Membre Suppléant	M BALAINE Alexis

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	Mme GOETHEYN Martine
Membre Titulaire	M BRASSY Stéphane
Membre Suppléant	M LAVILLE Joel
Membre Suppléant	M CROISE David

Autres Représentants:

Sur désignation de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF)

Membre Titulaire	M MONTEILLET Christian
Membre Suppléant	M GOUJON Hervé

En tant que Personnes qualifiées et sur désignation de la préfète de la région Normandie

Mme SCHELLES Magali
Mme LEBEL Murielle
M LANCHAS Jean-Pierre
Mme DEVAUX Blandine

Autres Représentants (voix consultative):

Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) /Union départementale des associations familiales (UDAF)

Membre Titulaire	M MIGNON André
Membre Suppléant	M PARIS Guillaume

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 12 janvier 2018.

Article 3

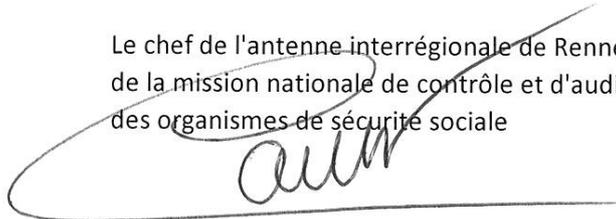
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rennes, le 9 janvier 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation:

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Direction de la Sécurité Sociale

R28-2018-01-11-010

Arrêté modificatif n°1 du 11 janvier 2018
portant modification de la composition du conseil
d'administration
de la caisse d'allocations familiales de l'Eure

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

**Arrêté modificatif n°1 du 11 janvier 2018
portant modification de la composition du conseil d'administration
de la caisse d'allocations familiales de l'Eure**

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté ministériel du 4 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Eure,

Vu la désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) et de la Chambre des associations libérales (CNPL),

ARRETE

Article 1

L'arrêté ministériel du 4 janvier 2018 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Eure est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des travailleurs indépendants désignés conjointement au titre de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) et de la Chambre des associations libérales (CNPL), est nommé en tant que membre titulaire :

Madame Christelle AUGER

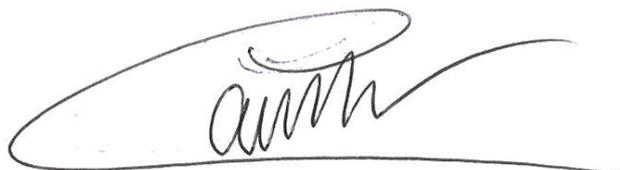
Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Eure.

Fait à Rennes, le 11 janvier 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Direction de la Sécurité Sociale

R28-2018-02-13-007

Arrêté modificatif n°1 du 13 février 2018 portant
modification de la composition du conseil d'administration
de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de
Normandie

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

**Arrêté modificatif n°1 du 13 février 2018
portant modification de la composition du conseil d'administration
de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie
La ministre des solidarités et de la santé**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté ministériel du 9 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie,

Vu la désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC),

ARRETE

Article 1

L'arrêté ministériel du 9 janvier 2018 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), est nommé en tant que membre suppléant :

Monsieur Pascal LANGLOIS

Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de Seine-Maritime.

Fait à Rennes, le 13 février 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Direction de la Sécurité Sociale

R28-2018-01-17-004

Arrêté modificatif n°1 du 17 janvier 2018 portant
modification de la composition du conseil d'administration
de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime



REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

**Arrêté modificatif n°1 du 17 janvier 2018
portant modification de la composition du conseil d'administration
de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime**

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté ministériel du 11 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime,

Vu la désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) et de la Chambre des associations libérales (CNPL),

ARRETE

Article 1

L'arrêté ministériel du 11 janvier 2018 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des travailleurs indépendants désignés conjointement au titre de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) et de la Chambre des associations libérales (CNPL), est nommé en tant que membre titulaire :

Monsieur Patrick CHABERT

Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de Seine-Maritime.

Fait à Rennes, le 17 janvier 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Direction de la Sécurité Sociale

R28-2018-01-30-006

Arrêté modificatif n°1 du 30 janvier 2018 portant modification de la composition du conseil départemental de l'Eure au sein du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Haute-Normandie

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

**Arrêté modificatif n°1 du 30 janvier 2018
portant modification de la composition du conseil départemental de l'Eure
au sein du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations
de sécurité sociale et d'allocations familiales de Haute-Normandie**

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3,

Vu l'arrêté ministériel du 16 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil départemental de l'Eure au sein du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Haute-Normandie,

Vu la désignation conjointe formulée par l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL),

ARRETE

Article 1

L'arrêté ministériel du 16 janvier 2018 susvisé portant nomination des membres du conseil départemental de l'Eure au sein du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Haute-Normandie est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des travailleurs indépendants désignés conjointement au titre de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL), est nommé en tant que membre suppléant :

Madame Fulvia ALLIEVI DOROSZ

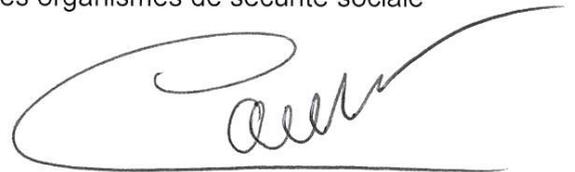
Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Eure.

Fait à Rennes, le 30 janvier 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Direction de la Sécurité Sociale

R28-2018-01-23-007

Arrêté modificatif n°2 du 23 janvier 2018 portant
modification de la composition du conseil d'administration
de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE**

**Arrêté modificatif n°2 du 23 janvier 2018
portant modification de la composition du conseil d'administration
de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime**

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté ministériel du 11 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime,

Vu l'arrêté modificatif du 17 janvier 2018,

Vu les propositions de l'Union nationale des associations familiales (UNAF),

ARRETE

Article 1

L'arrêté ministériel du 11 janvier 2018 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des associations familiales désignés au titre de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) :

- remplace Monsieur Michel WALOSIK en tant que membre titulaire :
Monsieur Thierry DELPECHES
- remplace Monsieur Thierry DELPECHES en tant que membre suppléant :
Monsieur Michel WALOSIK

Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de Seine-Maritime.

Fait à Rennes, le 23 janvier 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Direction de la Sécurité Sociale

R28-2018-02-13-005

Arrêté modificatif n°2 du 13 février 2018 portant
modification de la composition du conseil d'administration
de la caisse d'allocations familiales de l'Eure

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

**Arrêté modificatif n°2 du 13 février 2018
portant modification de la composition du conseil d'administration
de la caisse d'allocations familiales de l'Eure**

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté ministériel du 4 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Eure,

Vu l'arrêté modificatif du 11 janvier 2018,

Vu la désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) et de la Chambre des associations libérales (CNPL),

ARRETE

Article 1

L'arrêté ministériel du 4 janvier 2018 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Eure est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des travailleurs indépendants désignés conjointement au titre de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) et de la Chambre des associations libérales (CNPL), est nommée en tant que membre suppléant :

Madame Fulvia ALLIEVI DOROSZ

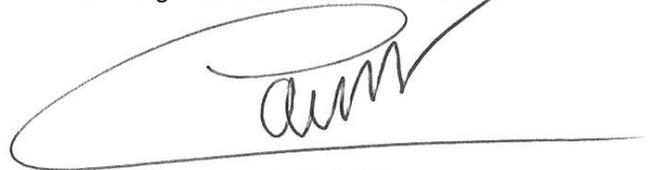
Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Eure.

Fait à Rennes, le 13 février 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2018-02-13-001

Arrêté

portant désaffectation des parcelles (AD274 et AD275) de
l'établissement régional d'enseignement adapté Pierre

Mendès-France ^{Arrêté} **à La Ferté-Macé**

*portant désaffectation des parcelles (AD274 et AD275) de l'établissement régional d'enseignement
adapté Pierre Mendès-France à La Ferté-Macé*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

Pôle modernisation et moyens
Mission Coordination générale, stratégie immobilière
et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Fatima Sayah - Djebbour
Tél. 02 32 76 51 89
Mél. fatima.sayah-djebbour@normandie.gouv.fr

Arrêté

portant désaffectation des parcelles (AD274 et AD275) de l'établissement régional d'enseignement adapté Pierre Mendès-France à La Ferté-Macé

La Préfète de la région Normandie, Préfète de Seine-Maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État et spécialement son article 15-5 tel qu'il ressort de la loi n°85-97 du 25 janvier 1985, article 9 ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la circulaire interministérielle du 9 mai 1989 n°NOR/INT/B/89/00144/C ;

Vu la décision du Conseil d'Administration de l'établissement régional d'enseignement adapté Pierre Mendès-France à La Ferté-Macé, en date du 29 novembre 2016 ;

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Régional en date du 6 février 2017 approuvant le principe de désaffectation des parcelles cadastrées n° AD274 et AD275 correspondant à des parcelles de l'établissement régional d'enseignement adapté Pierre Mendès-France à La Ferté-Macé ;

Vu l'avis de Monsieur le Recteur de la région académique Normandie, en date du 19 juillet 2017 ;

Vu le certificat du service de la publicité foncière en date du 25 janvier 2018 ;

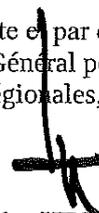
Article 1 : Les parcelles AD274 et AD275 de l'établissement régional d'enseignement adapté Pierre Mendès-France à La Ferté-Macé, qui permettra à la commune, propriétaire, de les affecter à son domaine public et ainsi régulariser la situation patrimoniale de ces biens immobiliers, sont désaffectées du service public de l'enseignement.

Article 2 : le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Recteur de la région académique Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Normandie et notifié à Monsieur le Président du Conseil Régional de Normandie.

Fait à Rouen le

13 FEV. 2018

Pour la préfète et par délégation,
M. le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales,



Nicolas HESSE

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2018-02-08-005

Arrêté

portant désaffectation des parcelles (AK479, AK480, AK483
et AK484) du Lycée général et technologique CHARLES

FRANÇOIS LEBRUN à Coutances (50)

*portant désaffectation des parcelles (AK479, AK480, AK483 et AK484) du Lycée général et
technologique CHARLES FRANÇOIS LEBRUN à Coutances (50)*



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

Pôle modernisation et moyens
Mission Coordination générale, stratégie immobilière
et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Fatima Sayah - Djebbour
Tél. 02 32 76 51 89
Mél. fatima.sayah-djebbour@normandie.gouv.fr

Arrêté

portant désaffectation des parcelles (AK479, AK480, AK483 et AK484) du Lycée général et technologique CHARLES FRANÇOIS LEBRUN à Coutances (50)

La Préfète de la région Normandie, Préfète de Seine-Maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État et spécialement son article 15-5 tel qu'il ressort de la loi n°85-97 du 25 janvier 1985, article 9 ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la circulaire interministérielle du 9 mai 1989 n°NOR/INT/B/89/00144/C ;

Vu la décision du Conseil d'Administration du Lycée général et technologique CHARLES FRANÇOIS LEBRUN à Coutances, en date du 2 mars 2017 ;

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Régional en date du 22 mai 2017 approuvant le principe de désaffectation des parcelles cadastrée n° AK479, AK480, AK483 et AK484 correspondant à des parcelles du Lycée général et technologique CHARLES FRANÇOIS LEBRUN à Coutances ;

Vu l'avis de Monsieur le Recteur de la région académique Normandie, en date du 20 juillet 2017 ;

Vu le certificat du service de la publicité foncière en date du 19 octobre 2017 ;

Préfecture de la région Normandie - 7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00 – Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr
Site Internet : <http://www.normandie.gouv.fr>

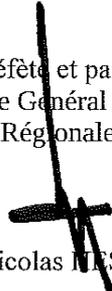
ARRETE

Article 1 : Les parcelles AK479, AK480, AK483 et AK484 du Lycée général et technologique CHARLES FRANÇOIS LEBRUN à Coutances, qui permettra d'implanter un transformateur EDF devant être maintenu dans le domaine public communal, sont désaffectées du service public de l'enseignement.

Article 2 : le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Recteur de la région académique Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Normandie et notifié à Monsieur le Président du Conseil Régional de Normandie.

Fait à Rouen le - 8 FEV. 2018

Pour la préfète et par délégation,
M. le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales,



Nicolas BESSE

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2018-02-08-006

Arrêté

portant désaffectation d'une parcelle (BK343) du Lycée
professionnel JEAN MERMOZ à Vire Normandie (14)

Arrêté

*portant désaffectation d'une parcelle (BK343) du Lycée professionnel JEAN MERMOZ à Vire
Normandie (14)*



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

Pôle modernisation et moyens
Mission Coordination générale, stratégie immobilière
et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Fatima Sayah - Djebbour
Tél. 02 32 76 51 89
Mél. fatima.sayah-djebbour@normandie.gouv.fr

**Arrêté
portant désaffectation d'une parcelle (BK343) du Lycée professionnel JEAN MERMOZ à Vire
Normandie (14)**

La Préfète de la région Normandie, Préfète de Seine-Maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État et spécialement son article 15-5 tel qu'il ressort de la loi n°85-97 du 25 janvier 1985, article 9 ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la circulaire interministérielle du 9 mai 1989 n°NOR/INT/B/89/00144/C ;

Vu la décision du Conseil d'Administration du Lycée professionnel JEAN MERMOZ à Vire Normandie, en date du 21 novembre 2016 ;

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Régional en date du 20 mars 2017 approuvant le principe de désaffectation de la parcelle cadastrée n°BK343 correspondant à une parcelle du Lycée professionnel JEAN MERMOZ à Vire Normandie ;

Vu l'avis de Monsieur le Recteur d'Académie de Caen, en date du 20 juillet 2017 ;

Vu le certificat du service de la publicité foncière en date du 20 octobre 2017 ;

Préfecture de la région Normandie - 7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00 – Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr
Site Internet : <http://www.normandie.gouv.fr>

ARRETE

Article 1 : La parcelle BK343 du lycée JEAN MERMOZ à Vire Normandie, qui sera cédée à la commune de Vire Normandie pour la réalisation d'un aménagement routier, propriété de l'établissement scolaire, est désaffectée du service public de l'enseignement.

Article 2 : le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Recteur de la région académique Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Normandie et notifié à Monsieur le Président du Conseil Régional de Normandie.

Fait à Rouen le - 8 FEV. 2018

Pour la préfète et par délégation,
M. le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales,



Nicolas HESSE